



2026-03-01

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire explique que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour leurs groupements et les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (articles L5211-36 du CGCT et L2312-1 CGCT).

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Monsieur le Maire rappelle toutefois que le budget 2026 sera voté par le nouveau conseil municipal qui sera installé après les prochaines élections municipales de mars 2026.

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (cf. ci-joint).

Oùï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2026.

Vote

Pour 21

Abstention 5

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA





RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
↻ Année 2026 ↻



Vue 3 D de l'entrée de la future salle des fêtes

Le projet de loi de finances pour 2026 a été définitivement adopté le 2 février 2026 par le Parlement.

La contribution initiale de 4,6 milliards d'euros est ramenée à 2 milliards d'euros, selon les chiffres du gouvernement. La diminution de la contrainte aura notamment été portée par l'exonération des communes au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (Dilico), dont le montant devait passer, dans la version initiale, à 2 milliards d'euros, dont 720 millions d'euros pour les seules communes. Au final, le Dilico est fixé à 740 millions d'euros, avec 350 millions pour les régions, 140 millions pour les départements et 250 millions pour les intercommunalités.

Les variables d'ajustements reviennent à leur niveau initial, à 527 millions d'euros, alors que les sénateurs avaient choisi de minorer la baisse pour les régions. Dans la partie « dépenses » du texte, les régions sont cependant sorties gagnantes d'un arbitrage finançant la création de places en instituts de formation sanitaire et sociale à hauteur de 215 millions d'euros.

Sur le reste, le gouvernement a confirmé le maintien, dans l'assiette du fonds de compensation pour la TVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux, ainsi qu'à la fourniture de services informatiques. Le gouvernement a également fusionné la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). La mise en œuvre de cette fusion sera l'un des dossiers de l'année.

En outre, différentes mesures visant à sécuriser le versement de la taxe d'aménagement aux collectivités figurent également dans le texte final comme sollicité par les associations d'élus.

Sur les dotations d'investissement, les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » baissent de 3,9 %. Le fonds vert, pour sa part, subit une baisse marquée par rapport à 2025, mais moins pire que celle prévue.

En attendant la décision du Conseil constitutionnel et la publication de la loi au « Journal officiel », les collectivités sont désormais fixées sur leur sort. Et si elles ne sortent pas indemnes du débat budgétaire, elles seront soulagées d'avoir un PLF avant les élections municipales de mars, et pourront élaborer leurs budgets un peu plus sereinement.

► Croissance toujours faible en 2026

- Croissance 2025 du PIB à +0.7% (après 1.1% en 2024)
- Croissance 2026 serait de 0.9%

► Un niveau d'inflation maîtrisé : 0.8% en 2025, après 2.3% en 2024. Une prévision gouvernementale de 1.3% en 2026 pour l'indice des prix à la consommation harmonisé.



BILAN COMPTABLE ANNEE**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2024	CA 2025
011 - Charges à caractère général	1 354 336	1 371 110
012 - Charges de personnel	1 845 923	2 052 821
73 - Atténuation de produits (dont SRU)	174 014	148 009
042 - Opérations d'ordre entre sections	149 801	121 416
65 - Autres charges gestion courante	391 216	388 544
66 - Charges financières	158 433	159 349
67 - Charges exceptionnelles	-	427
TOTAL Dépenses	4 073 722	4 241 676

➔ **Quelques précisions :**

◆ Charges à caractère général : + 1.24 % par rapport à 2024 : hausse de la consommation d'eau avec notamment une fuite au terrain de football, des fournitures petits équipements plus nombreuses, réparations et changements de serrure, nouveau contrat de prestation avec le CDG 33 pour le document unique, location régulière d'un camion pour remplacer celui en panne, vétusté du parc automobile et des machines des techniques entraînant de nombreuses réparations, hausse du prix des transports du jumelage,...

Mais il y a également eu des baisses : notamment sur la consommation et le prix de l'électricité, le prix du gaz, moins d'abattage d'arbres, baisse des honoraires des conseils (recherche DAF en 2024) et de la rémunération d'intermédiaires (en 2024 recours au CDG), baisse des primes d'assurance avec principalement le changement d'assurance statuaire et de garanties, ...

Coût fonctionnement îlot Vettiner en 2025 : 20 000 € (électricité, eau, contrats entretien)

Coût location caméras de vidéosurveillance en 2025 : 27 000 € ; 38 000 € en 2026

◆ Charges en personnel : + 11.21% par rapport à 2024 : hausse des cotisations CNARCL +4 points, mise en place du CIA, départs / arrivées d'agents...

Coût agents en arrêts sur longue période sur 2025 : 129 572.57 € - 60 222.34 € (remboursement assurance) = + 69 350.23 €.

Evolution masse salariale Pôle Enfance Jeunesse : 367 315.25 € en 2023 / 461 400.87 € en 2025 soit une différence de +94 085.62 €.

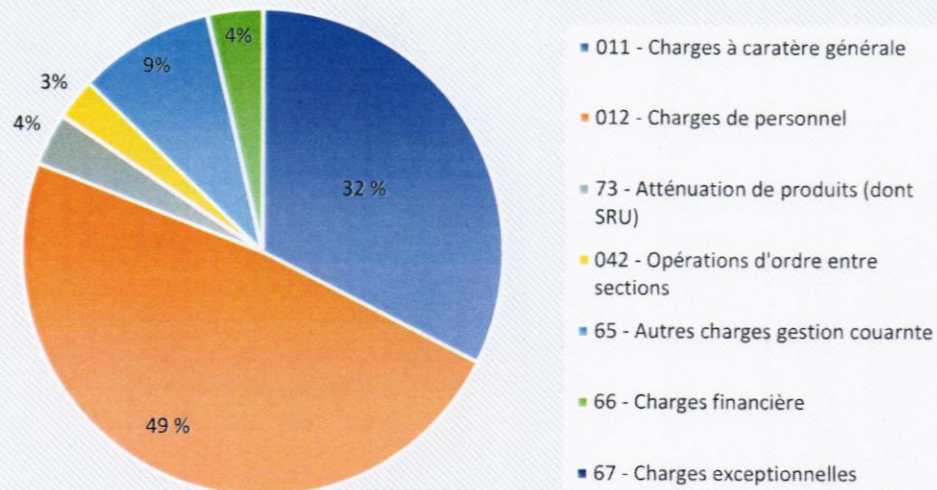
Evolution masse salariale ATSEM : 218 386.15 € en 2025 / 194 141.16 € en 2023 soit une différence de +24 244.99 €.

◆ Atténuation de produits : prélèvement Loi SRU d'un montant de 59 546.44 € (contre 144 969.22 € en 2024) ; baisse de 58.93 % par rapport à 2024. Arrivée de la taxe DILICO pour 49 876 € en 2025

◆ Opérations d'ordre entre sections : -18.95 %, moins de dotations aux amortissements et en 2024 sortie d'une voiture de l'inventaire pour 12 000 €

◆ Charges financières : étale (+0.5%)

Répartition des dépenses de fonctionnement 2025

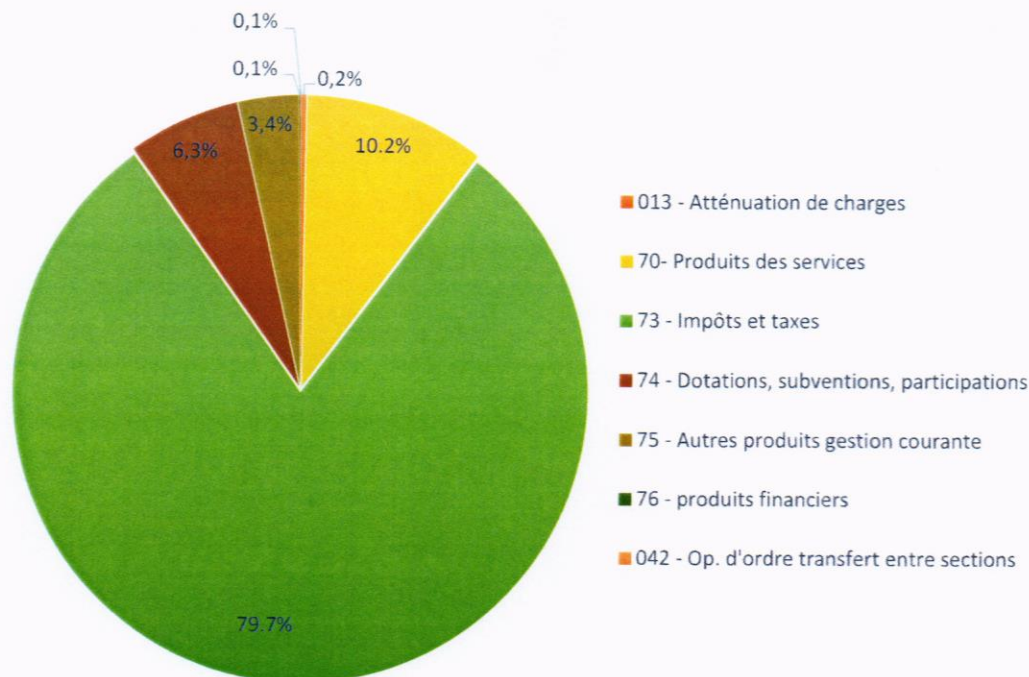


RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2024	CA 2025
013 - Atténuations de charges	9 599	11 600
70 - Produits des services	511 399	510 938
73 - Impôts et taxes	3 969 290	3 981 251
74 - Dotations, subventions, participations	286 228	315 373
75 - Autres produits gestion courante	161 324	170 695
76 - Produits financiers	5	4 447
77 - Produits exceptionnels	2 731	
042 - Op. d'ordre transfert entre sections	38 609	3 997
TOTAL Recettes	4 979 184	4 998 301

➤ Quelques précisions :

- ◆ Atténuations de charges : +20.85% par rapport à 2024 : part des tickets restaurants remboursée à la mairie plus importante
- ◆ Produits de services : - 0.09 % par rapport à 2024 : pas de séjour au ski pour l'ALSH, baisse du nombre de repas au restaurant scolaire ;
- ◆ Impôts et taxes : +0.30 % par rapport à 2024
- ◆ Dotations, subventions, participations : + 10.18 % / par rapport à 2024 : subvention de l'état à la petite enfance, aide à l'apprentissage, solidarité rurale (+11.71 %), FCTVA (-30.18 %) ;
- ◆ Autres produits de gestion courante : + 5.81 % : revenus d'immeubles

Répartition recettes de fonctionnement 2025



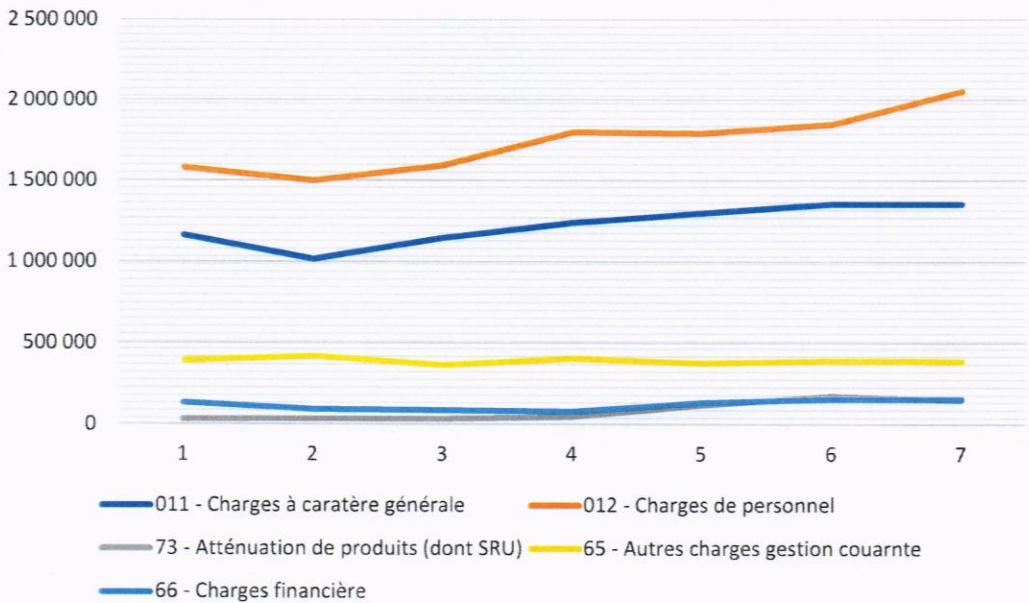
➤ Taux de réalisation / budget prévisionnel :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	CA 2025	Taux réalisation
011 - Charges à caractère général	1 357 065	1 371 110	101.0%
012 - Charges de personnel	2 095 460	2 052 821	98.0%
73 - Atténuation de produits (dont SRU)	157 801	148 009	93.8%
042 - Opération d'ordre entre sections	119 000	121 416	102.0%
65 - Autres charges gestion courante	390 341	388 544	99.5%
66 - Charges financières	159 349	159 349	100.0%
67 - Charges exceptionnelles	9 500	427	4.5%
68 - Dotations provisions	3 000	-	0.0%

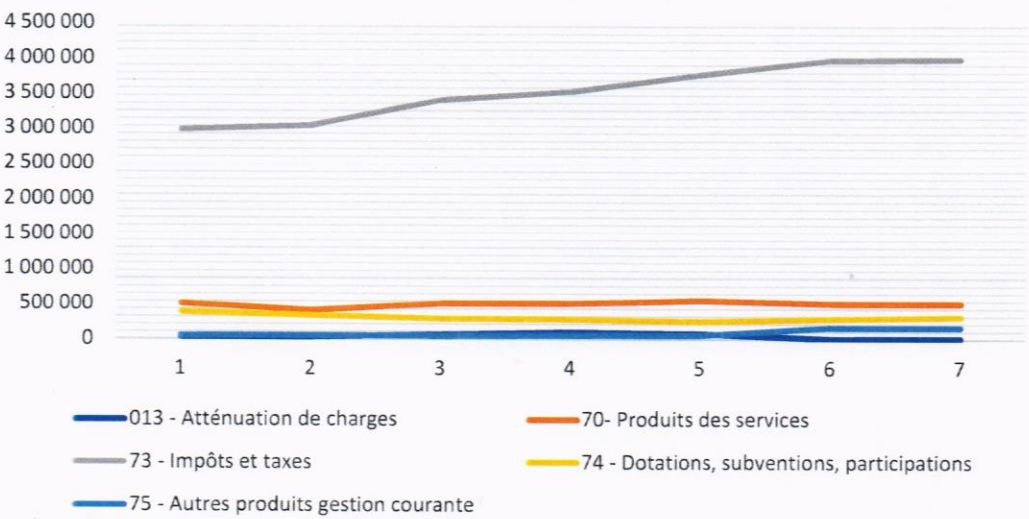
RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025	CA 2025	Taux réalisation
013 - Atténuations de charges	9 500	11 600	122.1%
70 - Produits des services	517 833	510 938	98.7%
73 - Impôts et taxes	4 020 380	3 981 251	99.0%
74 - Dotations, subvention, participation	296 210	315 373	106.5%
75 - Autres produits gestion courante	803 622	170 695	21.2%
76 - Produits financiers	5	4 447	88940.0%
77 - Produits exceptionnels	1 550		0.0%
042 - Op. d'ordre transfert entre section	28 209	3 997	14.2%



Evolution des principales dépenses de 2019 à 2025



Evolution des principales recettes de 2019 à 2025



Evolution de la trésorerie de mai à décembre 2025



SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION DEPENSES	BP 2025	Engagé au 31/12/2025	Payé 31 /12/2025	% de réalisation
	4120424,50	2 973 467,55	1 749 290,27	72,16
Total opérations	2866092,72	2 488 639,61	1 288 674,33	86,83
901- Centre culturel	29990,28	29 540,83	25 414,39	98,50
902- Ludomédiathèque	5802,59	5 504,54	3 109,10	94,86
903- Pole Technique	73554,48	71 078,63	21 698,27	96,63
904- Travaux divers / Equipements	47350,59	41 034,39	40 301,29	86,66
905- Mairie	201666,96	195 468,83	180 081,63	96,93
906- Salle des Fêtes	5280,00	5 280,00	5 280,00	100,00
907- Salles des sports / Equipements sportifs	138037,01	134 301,06	74 130,71	97,29
908- Cuisine	24000,00	20 962,07	20 962,07	87,34
909- Castel	121442,68	119 958,44	64 664,34	98,78
910- Ecoles	75408,34	72 285,04	72 285,04	95,86
911- ALSH	39484,51	38 496,39	35 333,19	97,50
912- Crèche	4600,00	4 158,61	3 060,61	90,40
913-Bois et Parcs	2000,00	-	-	0,00
915- Espaces verts	3500,00	1 033,90	1 033,90	29,54
916 - Accessibilité ERP	0,00	-	-	
917- Salle Rambaud	12234,48	11 996,03	6 909,84	98,05
918- Logements	24460,00	22 818,18	21 113,18	93,29
919- Plaine des Sports	14440,00	13 552,19	12 112,19	93,85
920- Eglise / cimetière	339718,14	309 644,70	25 031,40	91,15
923- Electrification / Eclairage public	553161,21	505 407,89	97 928,90	91,37
924- Voirie / Environnement	159326,80	157 545,84	139 856,96	98,88
925- Vettiner	172213,49	169 344,92	168 219,32	98,33
927, Reconstruction salle des fêtes	818421,16	559 227,13	270 148,00	68,33
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	769501,21	-	-	
001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	769501,21			
16- Emprunts et dettes assimilées	392589,00	392 588,91	392 588,91	100,00
1641- Emprunts en euros	392589,00	392 588,91	392 588,91	100,00
204	24212,00	24 212,00	24 212,00	100,00
2046 - ACI Bx Métropole	24212,00	24 212,00	24 212,00	100,00
040- Opérations d'ordre de transfert	53209,49	53 206,98	28 994,98	100,00
13258 – Ecriture comptable sub Coworking	21000,00	21 000,00	21 000,00	100,00
13911 - Autres amortissements	292,20	584,40	584,40	200,00
139158 - Amortissement subventions EP	3705,29	7 410,58	7 410,58	200,00
198 - ACI Bx Métropole	24212,00	24 212,00	-	100,00
20422 - PIG	4000,00	-	-	0,00
458	14820,08	14 820,05	14 820,05	100,00
458102- Ecriture comptable convention mobilier urbain	14820,08	14 820,05	14 820,05	100,00

➤ Près de 87 % du montant des opérations prévues au budget primitif ont été engagés sur l'année 2025.

➤ Grands postes de dépenses d'investissement :

Investissement courant : 740 458.66 € TTC : 25 %

Salle des fêtes : 564 507.13 € TTC : 19 %

Eclairage public et enfouissements : 505 407.89 € TTC : 17 %

Remboursement emprunts en capital : 392 588.91 € TTC : 13 %

Rénovation clocher église : 292 470.30 € TTC : 10 %

Chaufferie mairie / toiture mairie : 188 735.45 € TTC : 6 %

Etudes et honoraires divers projets : 101 423.58 € TTC (castel, ~~parcs - tennis, carport, fermeture~~
pétanque, terrain de football synthétique) : 3.50 %

Rénovation Castel de Vialle : 95 636.60 € TTC : 3.50 %

Diverses écritures comptables : 92 239.03 € TTC : 3 %

Total général : 2 973 467.55 € TTC

Le montant total des restes à réaliser 2025 à régler sur 2026 s'élève à 1 199 965.29 €.

SECTION DEPENSES	RAR 2025 au 31/12/2025
Total opérations	1 199 965,29
901- Centre culturel	4 126,44
902- Ludomédiathèque	2 395,44
903- Pole Technique	49 380,36
904- Travaux divers / Equipements	733,10
905- Mairie	15 387,20
907- Salles des sports / Equipements sportifs	60 170,35
909- Castel	55 294,10
911- ALSH	3 163,20
912- Crèche	1 098,00
917- Salle Rambaud	5 086,19
918- Logements	1 705,00
919- Plaine des Sports	1 440,00
920- Eglise / cimetière	284 613,30
923- Electrification / Eclairage public	407 478,99
924- Voirie / Environnement	17 688,88
925- Vettiner	1 125,60
927, Reconstruction salle des fêtes	289 079,14

SECTION RECETTES	BP 2025	Reçu au 31/12/2025
	5286467,79	1730810,44
021- Virement de la section de fonctionnement	3131474,71	-
021- Virement de la section de fonctionnement	3131474,71	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	114686,98	118 415,78
28031 -	1024,80	1 024,80
2804182-	28162,76	28 162,76
280422-	3499,80	3 499,80
2805 -	5991,84	5 991,84
28121-	424,76	440,67
28128 -	1399,91	1 399,91
28152 -	1296,64	1 296,64
281568 -	464,22	464,22
281828 -	16261,18	16 261,18
281831 -	532,56	1 204,15
281838 -	7751,16	7 751,16
281848 -	7407,39	7 407,39
28185 -	265,11	265,11
28188 -	36964,12	39 954,14
281311 -	202,82	202,82
281318 -	499,44	499,44
281321 -	465,02	465,02
28158 -	1210,12	1 210,12
281841 -	863,33	914,61

10- Dotations, fonds divers et réserves	148	
10222- FCTVA	313 226,98	
10226- Taxe aménagement	153 191,31	
10251 - Don pour salle des fêtes	10 000,00	10 000,00
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	1 007 825,20	1 007 825,20
13- Subventions d'investissement	515 994,93	82 156,05
13158 - EP Métropole Avenue Belle Etoile (tranche 1 et 2)	14 996,05	2 512,32
13158 - Métropole coworking	9 000,00	9 000,00
13258 - Ecriture comptable subvention coworking	21 000,00	21 000,00
13158 - EP SDEEG Belle Etoile Malus à Ascot tranche 2	7 755,39	26 196,63
Subvention rénovation clocher	145 159,65	
13158 - EP Sdeeg chemin de la Croix d'Ardit	5 091,84	466,00
13158 - EP Métropole chemin de la Croix d'Ardit	5 860,08	1 245,96
13158 - EP Métropole route Bleue	11 752,33	11 720,53
13158 - EP Sdeeg Route de Latresne	12 000,00	
13158 - EP Métropole Route de Latresne	69 731,09	
13158 - EP Sdeeg Chemin des Collines	12 000,00	
1323 - Département Gironde (AMO SDF)	4 770,00	4 770,00
DSIL Vettiner	194 981,50	-
CAF Mobilier ALSH	1 897,00	1 878,35
CAF logiciel périscolaire		3 366,26
458 - Sub. Métropole convention mobilier / étude domanialité	29 640,16	35 567,60
458202 - Subvention Métropole convention mobilier	14 820,08	14 820,08
2031 -	9 660,08	15 587,52
2128 -	5 160,00	5 160,00
041- Ecriture comptable étude Vettiner	10 427,52	10 427,52

➤ Grands postes de recettes d'investissement :

Affectation du résultats année n-1 : 1 007 825.20 € TTC : 58 %

Amortissements : 118 415.78 € TTC : 7 %

FCTVA : 313 226.98 € TTC : 18 %

Taxe aménagement : : 153 191.31 € : 9 %

Diverses subventions : 106 976.13 € : 6 %

Ecriture comptable : 31 175.04 € : 2 %

Total général : 1 730 810.44 € TTC

Le montant total des recettes 2025 restant à encaisser sur 2026 s'élève à 263 421.70 €.

SECTION RECETTES	RAR au 31/12/2025
Total	263 421,70
Sdeeg éclairage public Route de Latresne	12 000,00
Métropole éclairage public Route de Latresne	44 440,20
Sdeeg éclairage public Chemin des Collines	12 000,00
DSIL Vettiner	194 981,50

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

➔ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent) + 756 225.43 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) + 1 745 682.05 €

Résultat de clôture à affecter (excédent) + **2 501 907.48 €**

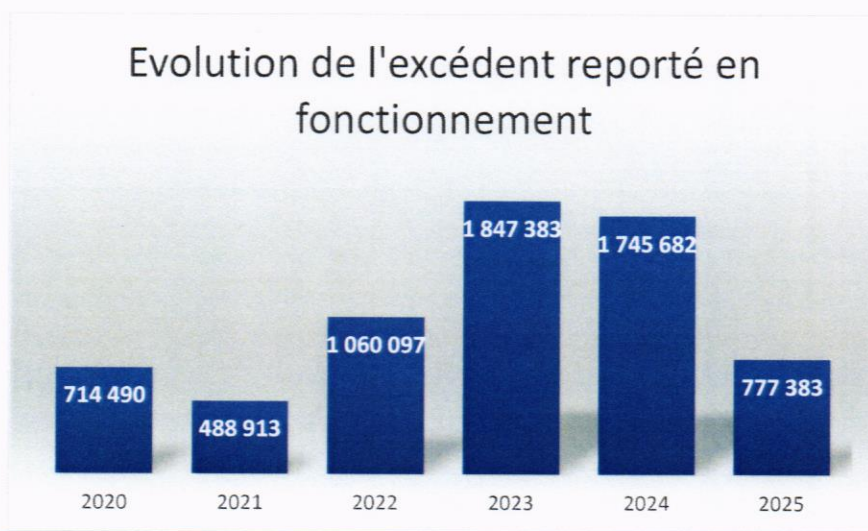
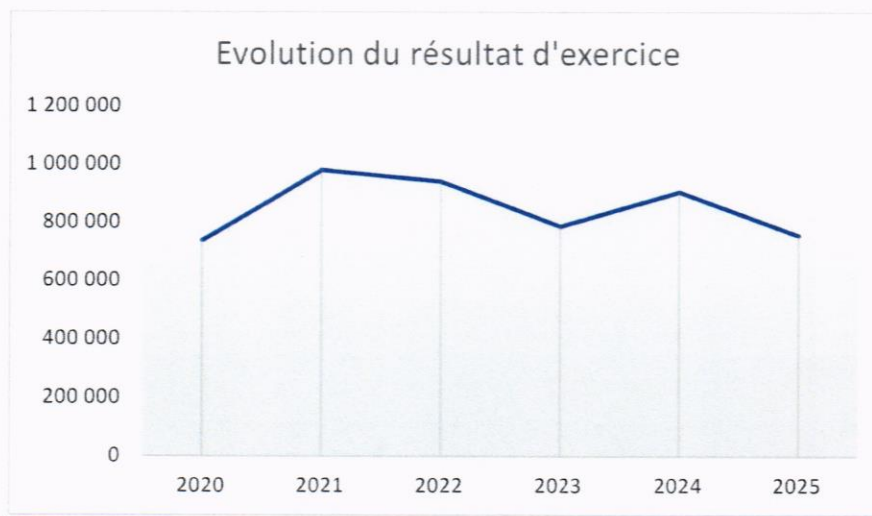
→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (déficit)	- 18 479.85 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	- 769 501.21 €
	-787 981.04 €
<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	- 1 199 965.29 €
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	+ 263 421.70 €
Solde des restes à réaliser (déficit)	- 936 543.59 €
Déficit d'investissement	- 1 724 524.63 €

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du Besoin réel d'investissement	+ 1 724 524.63 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	+ 777 382.85 €

Affectation du résultat	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de l'exercice	737 774	980 270	941 581	787 286	905 669	756 226
Résultat reporté N-1	627 062	714 490	488 913	1 060 097	1 847 383	1 745 682
Résultat de clôture à affecter	1 364 836	1 694 760	1 430 494	1 847 383	2 753 052	2 501 908
Affect° résul. en dépenses invest.	650 347	1 205 847	370 397	0	1 007 825	1 724 525
Excédent reporté en fonctionnement	714 490	488 913	1 060 097	1 847 383	1 745 682	777 383



EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS DE 2020 à 2025

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 033-213300650-20260302-DM_20260301-DE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	3 857 136	4 296 571	4 454 132	4 703 629	4 938 052	4 994 014
Dépenses réelles de fonctionnement	3 072 804	3 225 755	3 568 753	3 801 185	3 923 922	4 120 370
Epargne brute	784 332	1 070 816	885 379	902 444	1 014 130	873 644
Taux épargne brute (seuil critique sous 12 %)	20,33%	24,92%	19,88%	19,19%	20,54%	17,49%
Total remb. Emprunts capital	179 193	185 330	191 726	198 392	385 342	392 589
Epargne nette (autofinancement)	605 139	885 486	693 653	704 052	628 788	481 055
Taux épargne nette	15,69%	20,61%	15,57%	14,97%	12,73%	9,63%
Encours total dette	3 737 522	3 942 193	3 750 467	6 352 075	5 576 732	5 184 143
Capacité de désendettement (seuil 11 ans)	4,77	3,68	4,24	7,04	5,50	5,93

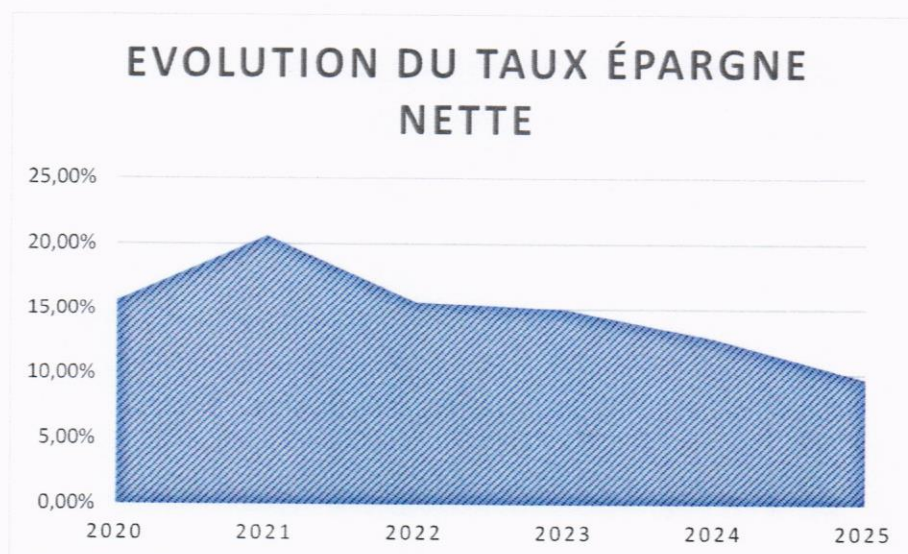
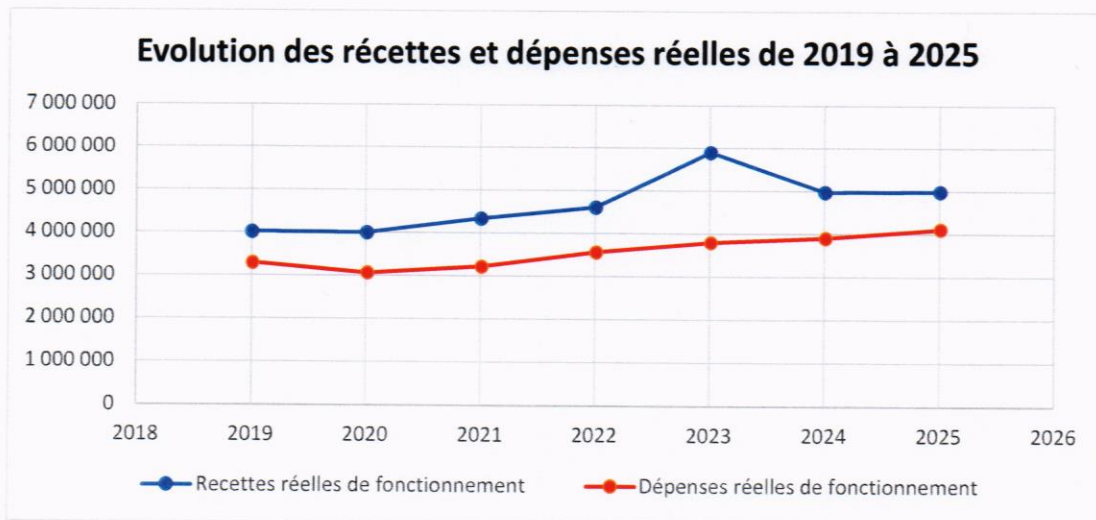
Les principaux ratios fin 2025 restent corrects bien qu'en légère diminution par rapport aux années précédents.

➔ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :

- 2025 / 2020 : +34 %
- 2025 / 2024 : +5 %

➔ Evolution des recettes réelles de fonctionnement :

- 2025 / 2020 : +29 %
- 2025 / 2024 : +1 %



PROSPECTIVES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE EN 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2025	BP 2026	CA 2026
011 - Charges à caractère général	1 356 023	1 411 089	1 411 089
012 - Charges de personnel	2 052 821	2 176 700	2 176 700
73 - Atténuation de produits (dont SRU)	148 009	189 500	189 500
042 - Opération d'ordre entre sections	118 416	1 116 129	1 116 129
65 - Autres charges gestion courante	388 544	376 260	376 260
66 - Charges financières	159 349	146 282	146 282
67 - Charges exceptionnelles	427	500	500
TOTAL Dépenses hors virement invest.	4 223 589	5 416 460	5 416 460
	Vir. Invest. N+1	1 702 444	
	Total	7 118 904	

➔ Quelques précisions :

◆ Charges à caractère général : + 2.92 %

- Achats : -2.56 %
- Services extérieurs : +12 % (nouveaux contrats d'entretien, vidéosurveillance, décorations de Noël, primes d'assurance dommages aux biens et statutaires, transports collectifs, certaines charges 2025 reportées sur 2026, hausse des postes d'entretien de bâtiments, de matériels.
- Autres services extérieurs : -2.21 %

◆ Charges en personnel : + 6 %

- Avancements d'échelons, stagiairisations de 3 agents, hausse de 4 points de la CNRACL, provision pour remplacement d'agents en arrêt

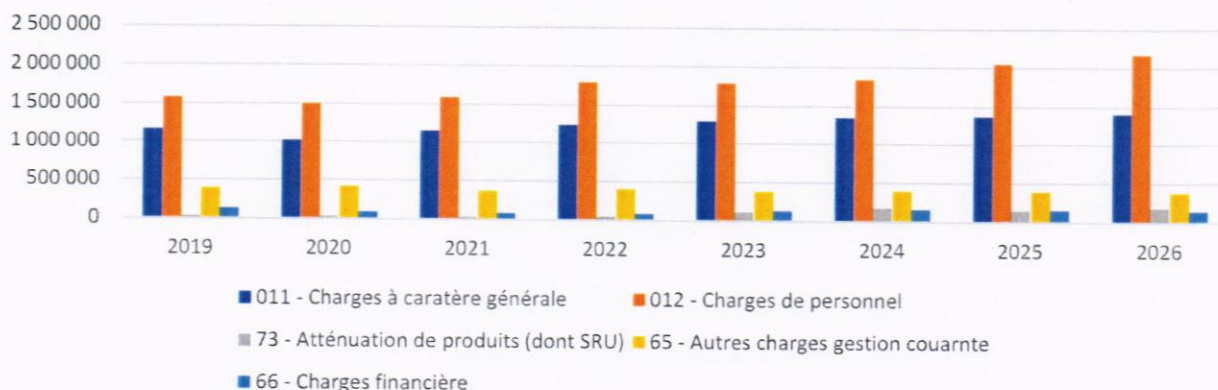
◆ Autres charges de gestion courante : -3.19 % due à une baisse du versement au budget du CCAS du fait d'un important excédent reporté

◆ Charges financières : - 8.20 %

◆ Atténuation de produits : + 28.03 %

- Pénalité loi SRU sans abattement comme en 2025, suppression du DILICO

Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2019 à 2026



RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2025	BP 2026	CA 2026
013 - Atténuations de charges	11 600	11 650	11 650
70 - Produits des services	510 848	514 615	514 615
73 - Impôts et taxes	3 981 251	4 008 640	4 008 640
74 - Dotations, subvention, participation	315 373	274 710	274 710
75 - Autres produits gestion courante	170 496	139 803	139 803
76 - Produits financiers	4446.64	4	4
77 - Produits exceptionnels		1 343 675	1 343 675
042 - Op. d'ordre transfert entre section	3 997	48 424	48 424
TOTAL Recettes hors excédent fonct°	4 998 011	6 341 521	6 341 521
	Excédent N-1	777 383	
	Total	7 118 904	

➔ Quelques précisions :

Produits des services : +0.70 %

◆ Impôts et taxes : +0.70 %

- Revalorisation des bases via la loi de finances et dynamique du territoire d'environ + 1% sans augmentation des taux communaux
- Baisse TLPE

◆ Dotations, subventions, participations : -12.89 %

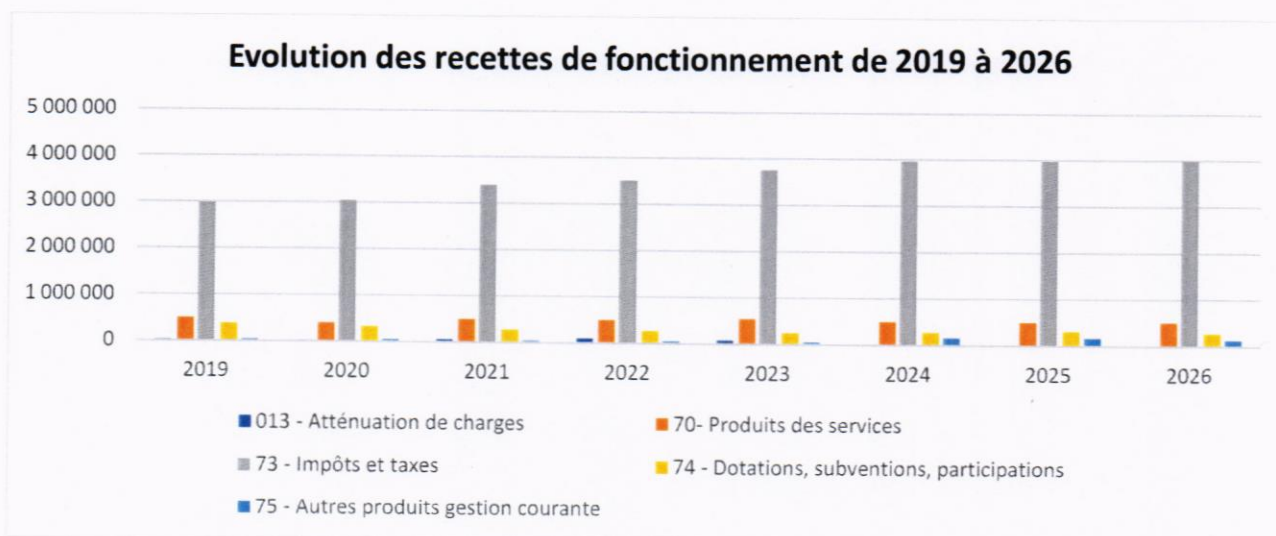
- Suppression dotation apprentissage et subvention à la petite enfance

◆ Autres produits de gestion courante : -18 %

- Baisse remboursement arrêts maladie (-63.62 %)
- Prise en compte de l'évolution des loyers des commerces, loyer coworking (+24.72 %)

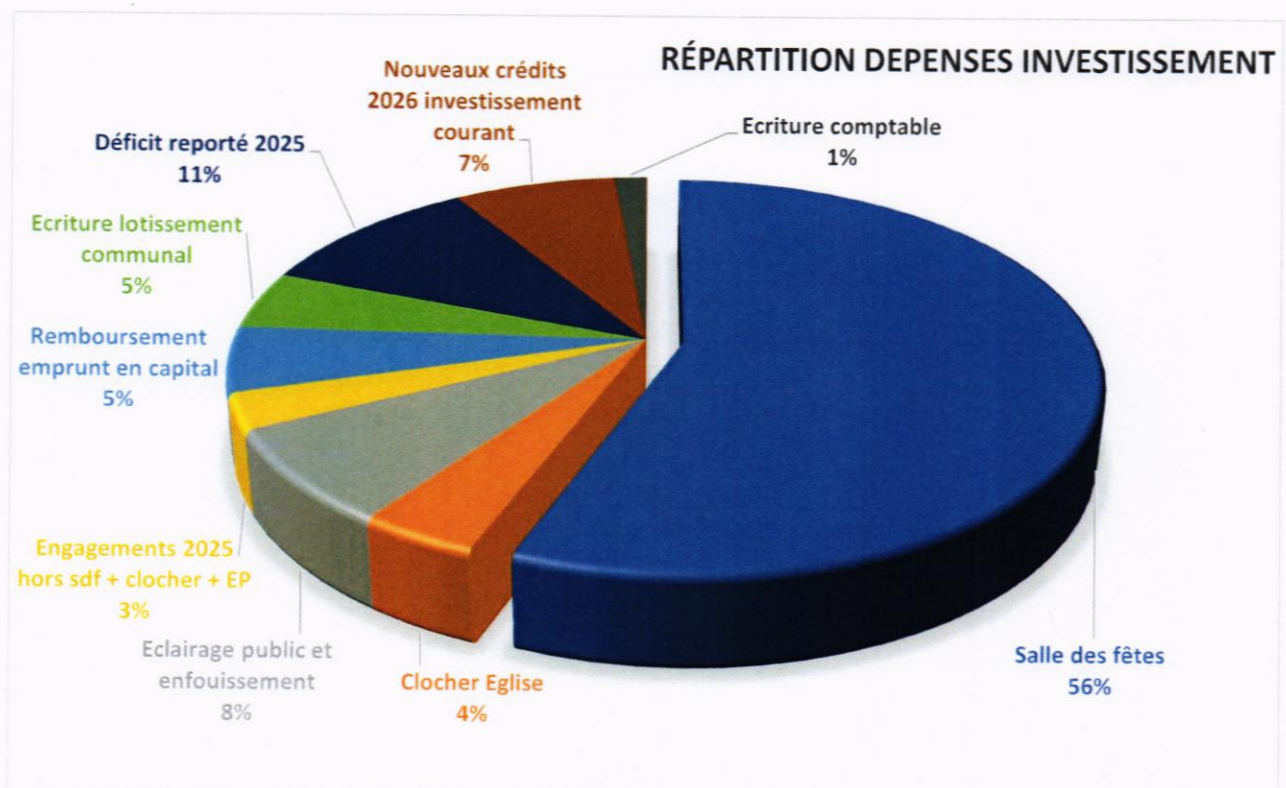
◆ Produits exceptionnels :

- Solde indemnité assurance suite incendie salle des fêtes (+650 000 €)
- Versement budget annexe lotissement communal (+692 675.26 €)



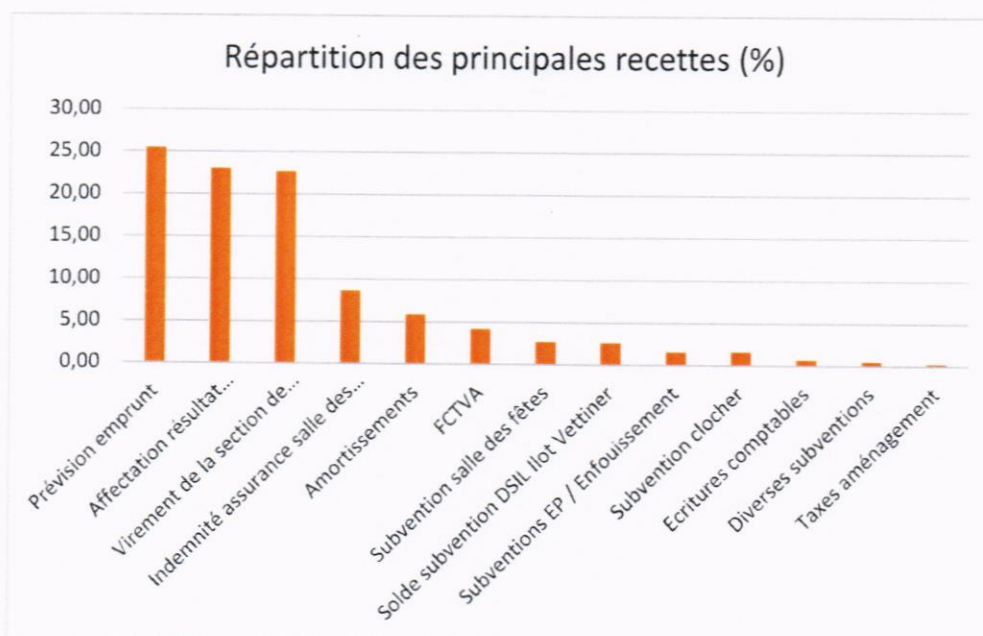
SECTION D'INVESTISSEMENT

PRINCIPALES DEPENSES	Montant TTC
Salle des fêtes	4 175 915,81 €
Déficit reporté de 2025	787 981,04 €
Eclairage public et enfouissement	577 898,99 €
Nouveaux crédits 2026 investissement courant	554 729,96 €
Remboursement emprunt en capital	400 146,08 €
Ecriture lotissement communal	355 548,51 €
Clocher Eglise	296 613,30 €
Engagements 2025 hors sdf + clocher + EP	218 793,86 €
Ecriture comptable	112 278,90 €
TOTAL GENERAL	7 479 906.45 €

**➔ Quelques précisions :**

- Engagement de l'ensemble des travaux de la salle des fêtes (bien que le chantier se terminera sur 2027)
- Rénovation totale du clocher de l'Eglise Saint Siméon sur l'année 2026
- Solde des enfouissement des lignes de téléphonie et/ou d'éclairage public du chemin des Collines, route de Latresne (tronçon giratoire des 4 murs / chemin des Collines), chemins de la Patte et de Crabot
- Solde des engagements signés sur l'année 2025 + investissement courant de l'année 2026
- Ecriture de régularisation avec le budget annexe du lotissement communal (355 548.51 €) qui permettra le reversement d'une somme de 692 675.26 € de ce dernier sur la section des recettes de fonctionnement du budget communal soit ≠ de + 337 126.75 € venant abonder le virement à la section des recettes d'investissement.

Principales recettes	Montant TT
Prévision emprunt	1 907 235,63 €
Affectation résultat fonctionnement	1 724 524,63 €
Virement de la section de fonctionnement	1 702 444,00 €
Indemnité assurance salle des fêtes	650 000,00 €
Amortissements	441 917,47 €
FCTVA	315 482,59 €
Subvention salle des fêtes	200 000,00 €
Solde subvention DSIL Ilot Vettiner	194 981,50 €
Subventions EP-Enfouissement	116 076,56 €
Subvention clocher	120 000,00 €
Ecritures comptables	51 032,08 €
Diverses subventions	36 212,00 €
Taxe d'aménagement	20 000,00 €
TOTAL GENERAL	7 479 906,45 €



➔ Quelques précisions :

- Virement de la section de fonctionnement abonder notamment par le versement du budget annexe du lotissement communal (692 675.26 €)
- Encaissement du solde de l'indemnité d'assurance liée à l'incendie de la salle des fêtes
- Intégration des amortissements liés à la construction de l'ilôt Vettiner
- Prise en compte d'une subvention potentielle pour la construction de la salle des fêtes de 200 000 €
- Le reversement de la taxe d'aménagement perçue par le Département de la Gironde / Bordeaux Métropole est estimée à 20 000 € au lieu de 153 191.31 € en 2025.

Rappel de l'origine de la baisse du montant de la taxe d'aménagement perçu par Bordeaux Métropole :

- Une diminution du nombre d'autorisations d'urbanisme sur le département de la Gironde de -40% à -50%
- Un allongement des durées des contributions
- Un décalage de l'exigibilité de la taxe d'aménagement à l'achèvement des travaux
- Une fiabilisation des montants des taxes d'urbanisme en lien avec les pétitionnaires pour les autorisations d'urbanisme délivrées avant le 3 février 2025, d'où un retard dans les liquidations et des encaissements
- L'absence de remontée automatique des autorisations d'urbanisme taxables en l'absence de dates de décision notamment pour les décisions tacites
- La refonte du parcours déclaratif pour sécuriser les taxations.

➔ **Plan de financement de la construction de la salle des fêtes :**

Montant des travaux : 3 866 836.67 € TTC

Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre, de missions de contrôle technique, de coordination SPS restants à régler pour 2026 : 289 079.14 € TTC

Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre, de missions de contrôle technique, de coordination SPS déjà réglé en 2024 et 2025: 295 622.95 € TTC


→ Soit un coût total de la construction de la nouvelle salle des fêtes : **4 451 538.76 € TTC** (hors imprévus)

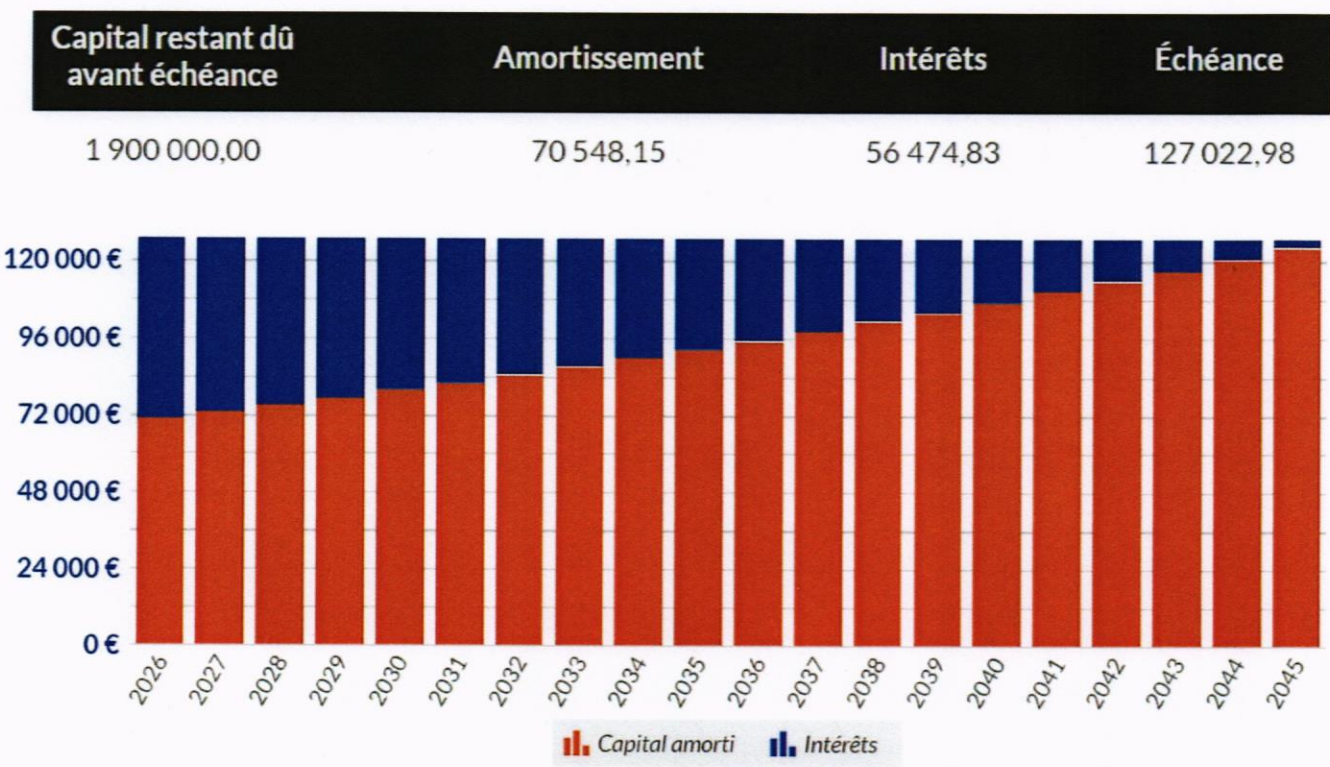
Rappel de l'indemnité d'assurance suite à l'incendie : 1 853 382.18 € : mise en sécurité, démolition, ... : 101 584.14 € + acompte indemnité : 1 098 730.09 + solde indemnité à percevoir 652 767.95 € + 300 € (franchise)

Projet de financement de l'opération : 4 451 538.76 € TTC

- Emprunt : **1 907 235.62 €** (43 %)
- Indemnité d'assurance : **1 751 798.04 €** (38.75 %) = 1 098 730.09 + 652 767.95 + 300
- Autofinancement : **582 505.10 €** (dont 295 622.95 € sur 2024 et 2025) (13 %)
- Subvention sollicitée au titre du DSIL 2026 : **200 000.00 €** (5 %)
- Don : **10 000.00 €** (0.25 %)

→ Simulation emprunt de 1 900 000 €

Montant du prêt :	1 900 000,00 €	Taux du prêt : 	3,00 %
Durée du prêt :	20 an(s)	Coût total des intérêts :	640 459,84 €
Nombre d'échéances :	40	Montant total dû par l'emprunteur :	2 540 459,84 €
Première échéance :	63 511,49 €/semestre		
Dernière échéance :	63 511,73 €/semestre		



Simulation du résultat de la section d'investissement fin 2026

(avec 50 % des dépenses salle des fêtes restant à régler, emprunt+ indemnité assurance + ¼ subvention perçues)

Résultat 2026		1 023 494,95 €
Résultat N-1	-	787 981,04 €
Résultat cumulé		235 513,91 €
Solde RAR	-	1 937 957,91 €
Déficit	-	1 702 444,00 €

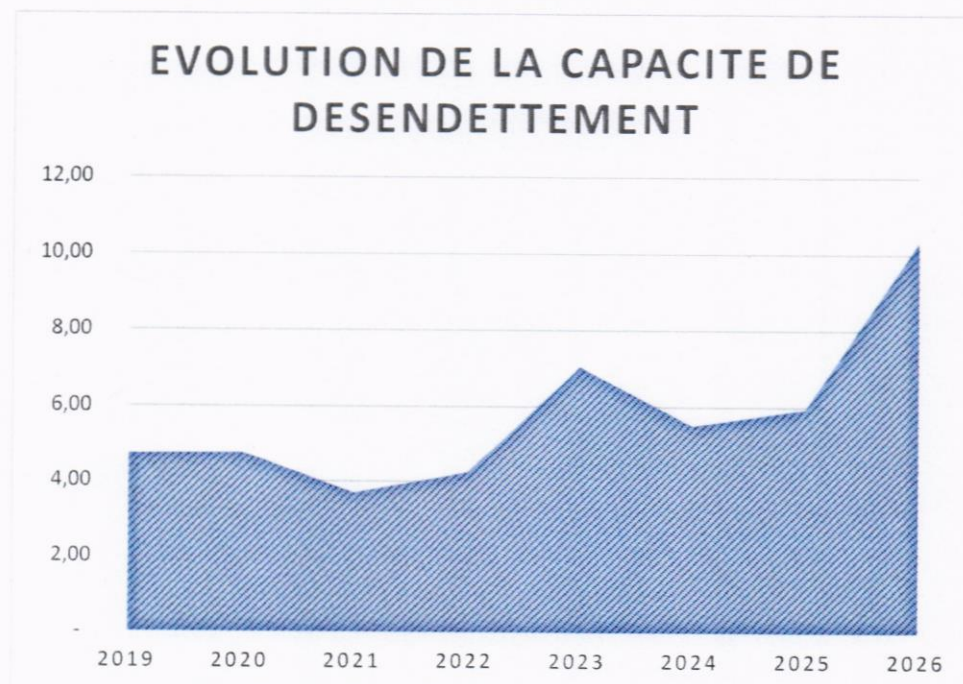
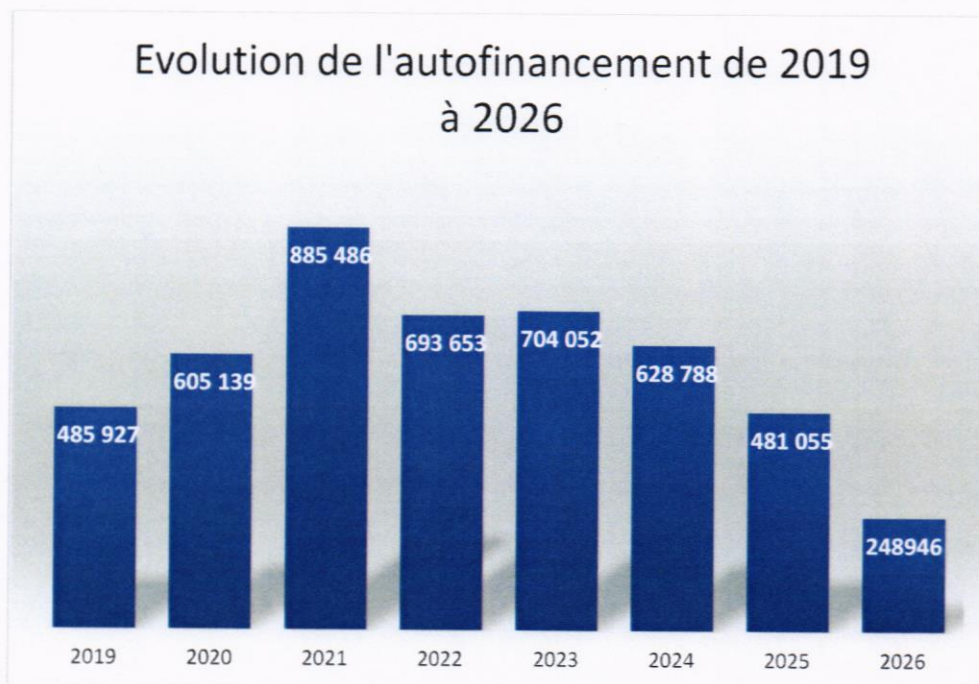
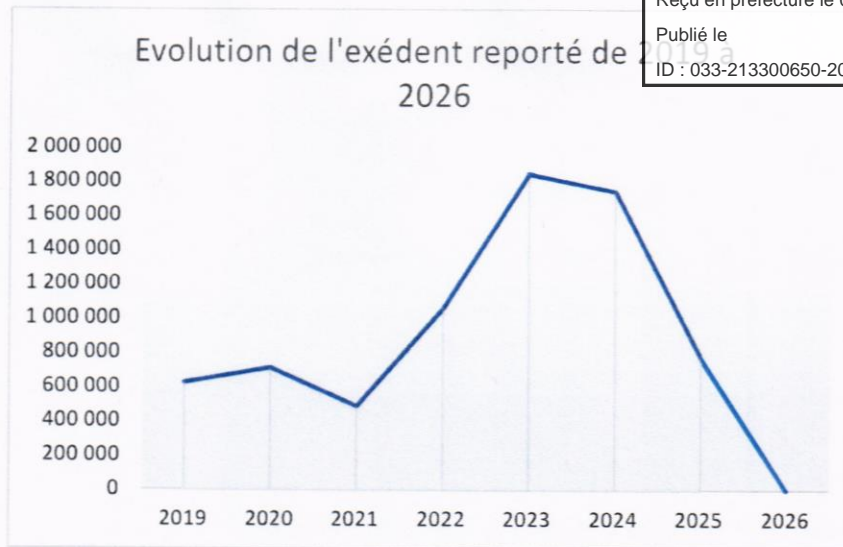
→ Résultats 2026

La vente potentielle d'une partie du terrain du presbytère et des 5 terrains restants du lotissement communal Le Hameau Lubier Chaperon ne sont pas pris en compte dans la présente prospective.

Evolution de l'affectation du résultat	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat de l'exercice	941 581	787 286	905 669	756 226	925 061
Résultat reporté N-1	488 913	1 060 097	1 847 383	1 745 682	777 383
Résultat de clôture à affecter	1 430 494	1 847 383	2 753 052	2 501 908	1 702 444
Affect° résultat en dépenses investissement	370 397	0	1 007 825	1 724 525	1 702 444
Excédent reporté en fonctionnement	1 060 097	1 847 383	1 745 682	777 383	0

→ Analyse des principaux ratios fin 2026

	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	4 454 132	4 703 629	4 938 052	4 994 014	4 949 422
Dépenses réelles de fonctionnement	3 568 753	3 801 185	3 923 922	4 120 370	4 300 331
Epargne brute	885 379	902 444	1 014 130	873 644	649 092
Taux épargne brute (seuil critique sous 12 %)	19,88%	19,19%	20,54%	17,49%	13,11%
Remb. capital emprunts	191 726	198 392	385 342	392 589	400 146
Epargne nette (autofinancement)	693 653	704 052	628 788	481 055	248 946
Taux épargne nette	15,57%	14,97%	12,73%	9,63%	5,03%
Encours dette actuelle	3 750 467	6 352 075	5 576 732	5 184 143	4 783 998
Encours emprunt 2026					1 907 235
Encours total dette	3 750 467	6 352 075	5 576 732	5 184 143	6 691 233
Capacité de désendettement (seuil 11 ans)	4,24	7,04	5,50	5,93	10,31



→ **Etat de la dette hors emprunt prévu en 2026**

Exercice	Capital restant dû au 01/01/N	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 31/12/N
2025	5 576 732,61 €	555 233,80 €	162 644,89 €	392 588,91 €	5 184 143,70 €
2026	5 184 143,70 €	549 844,39 €	149 698,31 €	400 146,08 €	4 783 997,62 €
2027	4 783 997,62 €	497 568,68 €	136 425,59 €	361 143,09 €	4 422 854,53 €
2028	4 422 854,53 €	492 223,58 €	125 343,17 €	366 880,41 €	4 055 974,12 €
2029	4 055 974,12 €	486 783,59 €	113 941,39 €	372 842,20 €	3 683 131,92 €
2030	3 683 131,92 €	481 389,03 €	102 350,88 €	379 038,15 €	3 304 093,77 €
2031	3 304 093,77 €	475 993,01 €	90 514,56 €	385 478,45 €	2 918 615,32 €
2032	2 918 615,32 €	456 961,77 €	78 429,87 €	378 531,90 €	2 540 083,42 €
2033	2 540 083,42 €	380 880,00 €	67 730,45 €	313 149,55 €	2 226 933,87 €
2034	2 226 933,87 €	375 516,00 €	59 278,63 €	316 237,37 €	1 910 696,50 €
2035	1 910 696,50 €	347 922,56 €	50 736,97 €	297 185,59 €	1 613 510,91 €
2036	1 613 510,91 €	320 329,07 €	43 439,58 €	276 889,49 €	1 336 621,42 €
2037	1 336 621,42 €	258 090,79 €	36 607,76 €	221 483,03 €	1 115 138,39 €
2038	1 115 138,39 €	245 765,62 €	30 627,23 €	215 138,39 €	900 000,00 €
2039	900 000,00 €	204 808,50 €	24 808,50 €	180 000,00 €	720 000,00 €
2040	720 000,00 €	199 444,50 €	19 444,50 €	180 000,00 €	540 000,00 €

On note une importante chute d'emprunts à partir de 2033 avec une annuité totale annuelle en diminution de 168 964.39 € par rapport à 2026.

PROSPECTIVES 2026 DES AUTRES BUDGETS DE LA COMMUNE

BP Caisse des Ecoles	CA 2024	CA 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	52 283,48 €	51 642,35 €	60 100,00 €
011 - Charges à caractère général	52 283,48 €	51 642,35 €	60 100,00 €
60627 - Jouets Maternelle			
60631 - Fournitures d'entretien	108,73 €		
6064 - Fournitures administratives : ramettes, ...			
6065 - Livres, disque, cassettes	315,58 €		400,00 €
6067 - Fournitures scolaires	11 617,39 €	15 934,96 €	17 000,00 €
6156 - Maintenance : contrats imprimantes	15 271,20 €	15 549,32 €	15 750,00 €
6247 /6248- Transports de biens et transports collectifs	11 144,18 €	12 446,87 €	13 700,00 €
<i>Transport piscine</i>	<i>6 697,20 €</i>	<i>7 306,87 €</i>	<i>7 700,00 €</i>
<i>Transport divers</i>	<i>4 446,98 €</i>	<i>5 140,00 €</i>	<i>6 000,00 €</i>
6288 - Autres services extérieurs	13 826,40 €	7 711,20 €	13 250,00 €
<i>Entrées piscine</i>	<i>7 326,40 €</i>	<i>7 711,20 €</i>	<i>8 250,00 €</i>
<i>Séjours</i>	<i>6 500,00 €</i>		<i>5 000,00 €</i>
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	51 500,00 €	52 971,20 €	60 100,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	7 407,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			7 407,65 €
74 - Dotations, subventions et participations	51 500,00 €	52 971,20 €	52 693,00 €
74741- Communes	51 500,00 €	52 971,20 €	52 693,00 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>- 783,48 €</i>	<i>1 328,85 €</i>	
<i>Résultat exercice N-1</i>	<i>6 862,28 €</i>	<i>6 078,80 €</i>	
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	<i>6 078,80 €</i>	<i>7 407,65 €</i>	

Principales orientations : maintien de la contribution communale permettant de maintenir un bon niveau de fournitures des consommables scolaires, maintien de l'activité piscine malgré une hausse du coût des transports, participation au voyage scolaire.

CCAS	CA 2024	CA 2025	BP 2026
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	21 460,65	15 308,89	19 000,00
011 - Charges à caractère général	14 387,87	9 977,72	11 000,00
60632 - Fournitures petit équipements			
6232- Fetes et ceremonies	14 387,87	9 977,72	11 000,00
65- Autres charges de gestion courante	7 072,78	5 331,17	8 000,00
6558- Autres contributions obligatoires			
65133 (6561)- Secours d'urgence	1 612,81	874,34	2 000,00
65134 (6562)- Aides	2 323,14	950,00	2 000,00
657382 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	3 136,83	3 506,83	4 000,00
6574- Subventions de fonctionnement aux associations et autres...			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	19 777,85	20 890,25	19 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		-	9 691,11
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			9 691,11
70 - Produits de service			
706 - Prestations de services			
74 - Dotations, subventions et participations	19 000,00	20 890,25	9 308,89
7474 - Communes	19 000,00	20 890,25	9 308,89
77 - Produits exceptionnels	777,85		
7713 - Libéralités recues			
7718 - Autres produits exceptionnels	777,85		
Resultat de l'exercice	- 1 682,80	5 581,36	-
Résultat reporté de l'exercice antérieur	5 792,55	4 109,75	
Résultat de fonctionnement à reporté en N+1	4 109,75	9 691,11	-

Principales orientations : maintien des diverses manifestations communales
 maintenir des liens sociaux et intergénérationnels, développement d'atelier
 réduit la participation du budget de la commune par rapport aux années précédentes.

LOTISSEMENT LE HAMEAU LUBER CHAPERON

→ Section de fonctionnement

DEPENSES	BP 2025	CA 2025	BP 2026
6045 Achats d'études, prestations de services	5 388.00 €	18 615.02 €	1 138.00 €
605-Achats de matériel, équipement et travaux	40 000.00 €	9 345.00 €	- €
Total chap 011	45 388.00 €	27 960.02 €	1 138.00 €
6522-versement au budget principal	268 077.99 €		692 675.26 €
Total chap 65-Autres charges gestions courantes	268 077.99 €	- €	692 675.26 €
7133-annulation stock	1 029 702.65 €		
7135-sortie du stock les lots vendus	113 078.04 €	1 029 702.65 €	
71355 - Annulation stock initial			1 057 662.57 €
71355 - Variation terrain			170 496.54 €
TOTAL DEPENSES	1 456 246.68 €	1 057 662.67 €	1 921 972.37 €
RECETTES	BP 2025	CA 2025	BP 2026
7015-ventes terrains	350 000.00 €	318 898.00 €	
Ventes terrains	350 000.00 €	318 898.00 €	- €
71355 - Variation terrains aménagés			1 057 662.57 €
71355 - Intégration taux 2025			1 138.00 €
total chap 042	- €	- €	1 058 800.57 €
777 - Rectification écriture au 1068			513 117.28 €
Total chap 77			513 117.28 €
7135- Stock produits achevés	1 075 090.60 €	1 057 662.67 €	
Excédent n-1	31 156.08 €	31 156.08 €	350 054.52 €
TOTAL RECETTES	1 456 246.68 €	1 407 716.75 €	1 921 972.37 €

→ Section d'investissement

DEPENSES	BP 2025	CA 2025	BP 2026
3355-travaux	- €	- €	1 058 801.00 €
1068 - Rectification écriture au 1068			513 117.28 €
Total chap 040	- €	- €	1 571 918.28 €
3555-stock produits achéves	1 075 090.60 €	1 057 662.67 €	
Déficit reporté N-1	- €	- €	11 789.34 €
TOTAL DEPENSES	1 075 090.60 €	1 057 662.67 €	1 583 707.62 €
RECETTES	BP 2025	CA 2025	BP 2026
168748 - Avance remboursable du BP			355 548.51 €
Total chap 16	- €	- €	355 548.51 €
3355-annulation stock initial	1 029 702.65 €	- €	1 057 662.57 €
3555-sortie du stocks les lots vendus	113 078.04 €	1 029 702.65 €	170 496.54 €
TOTAL DEPENSES	1 142 780.69 €	1 029 702.65 €	1 583 707.62 €

➤ Quelques précisions :

La vente du lot n°7 sur l'année 2025 liée à la régularisation d'écritures comptables permet de faire un virement de 692 675.26 € à la section des recettes de fonctionnement du budget communal atténué par un versement d'une somme de 355 548.51 € de la section des dépenses d'investissement du budget principal sur la section des recettes d'investissement du budget annexe du lotissement, soit au final une recette d'investissement de + **337 126.75 €** sur le budget communal.

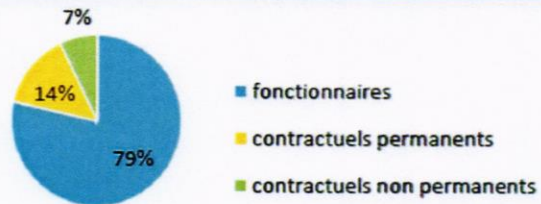
DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

La synthèse du Rapport sur l'Etat de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 Décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application du Centre de Gestion par extraction des données 2024 transmises fin 2025.

— Effectifs

➤ 42 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 33 fonctionnaires
- > 6 contractuels permanents
- > 3 contractuels non permanents



➤ Aucun contractuel permanent en CDI

➤ Précisions emplois non permanents

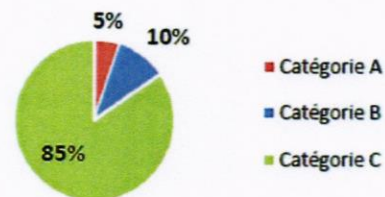
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : 2 agents du Centre de Gestion et aucun intérimaire

— Caractéristiques des agents permanents

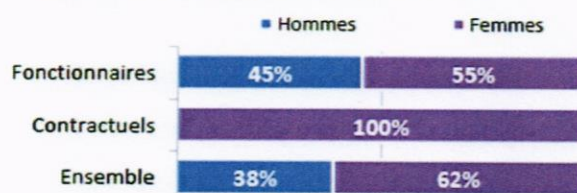
➤ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	15%	67%	23%
Technique	58%	17%	51%
Culturelle	3%		3%
Sportive	3%		3%
Médico-sociale	9%	17%	10%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	9%		8%
Total	100%	100%	100%

➤ Répartition des agents par catégorie



➤ Répartition par genre et par statut



➤ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	44%
Adjoints administratifs	21%
ATSEM	10%
Techniciens	5%
Adjoints d'animation	5%

➔ **Effectif en personnel année 2026 :**

	SERVICES	Titulaire Contractuel Stagiaire	Catégorie	Grade
SERVICE ADMINISTRATIF	Ressources Humaines	S	C	Adj Adm
	Communication, élections, culture, secrétariat général	T	C	Adj Ppal 1ere cl
	Urbanisme	T	C	Adjoint Ppal 1ere cl
	Etat civil	S	C	Adjoint Adm
	Directrice Pôle Finance et RH	C	A	Attaché
	Assistant comptable	T	C	Adjoint Ppal 2eme cl
	Accueil	T	C	Adjoint Ppal 2eme cl
	Accueil (remplaçante)	C	C	Adjoint Ppal 2eme cl
	Police	T	C	Brigadier-Chef Prin
POLE ENFANCE - JEUNESSE LOISIRS	ATSEM (remplaçante)	C	C	Adjoint technique
	ATSEM	T	C	Adjoint Tech ppal 1ere cl
	ATSEM	T	C	ATSEM ppal 1ere cl
	ATSEM	T	C	Adjoint technique ppal 2eme cl
	ATSEM	T	C	ATSEM ppal 1ere classe
	ATSEM	T	C	ATSEM ppal 1ere classe
	Ludothécaire	T	C	Adjoint du patrimoine ppal 2eme cl
	Bibliothécaire	T	B	Assistant de conservation ppal 2eme cl
	Référente des temps périscolaires	T	C	Adjoint d'animation ppal 1ere cl
	Animatrice périscolaire	S	C	Adjoint d'animation
	Educateur APS	T	B	Educateur APS ppal 1ere cl
	Référente des temps périscolaire	C	C	Adjoint d'animation
	Directrice Pôle Enfance	T	B	Animateur ppal 2eme cl
	Animateurs péri-extrascolaire (nbr variable salon période de 8 à 14)	C	C	Adjoint d'animation
	Animatrice périscolaire support adm	T	C	Adjoint d'animation ppal 2eme cl
SERVICE ENTRETIEN	Service entretien	T	C	Adjoint technique ppal 1ere cl
	Service entretien	T	C	Adjoint technique ppal 1ere cl
	Service entretien	T	C	Adjoint technique ppal 1ere cl
	Service entretien	T	C	Adjoint technique
	Service entretien	C	C	Adjoint technique
	Service entretien	T	C	Adjoint technique
	Service entretien (mi-temps)	C	C	Adjoint technique

SERVICE TECHNIQUE	Agent technique	T		
	Agent technique	T	C	Adjoint technique
	Responsable des ateliers municipaux	T	B	Technicien
	Agent technique	C	C	Adjoint technique
	Agent technique	T	C	Adjoint technique
	Agent technique	S	C	Adjoint technique
	Agent technique	T	C	Adjoint technique ppal 1ere cl
	Agent technique	T	C	Adjoint technique
	Agent technique	T	C	Adjoint technique
	Agent technique	T	C	Adjoint technique ppal 1ere cl
	Agent technique	C	C	Adjoint technique
	Responsable patrimoine bâtiment	T	B	Technicien ppal 1ere cl
	Agent technique	T	C	Adjoint technique ppal 1ere cl
	Agent technique	C	C	Adjoint technique
Agent technique	C	C	Adjoint technique	
DGS	DGS	T	A	Ingénieur ppal

Effectif total actuel hors animateurs :

- Agents titulaires : 33
- Agents stagiaires : 5
- Agents contractuels : 8

Prévu sur 2026 en plus :

- 1 agent technique pour la période estivale
- 1 agent entretien à temps partiel pour remplacer un agent qui part à la retraite

Équivalent temps plein rémunéré**43,75 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024**

- > 31,57 fonctionnaires
- > 2,83 contractuels permanents
- > 9,35 contractuels non permanents

79 625 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A 1,17 ETPR

Catégorie B 2,75 ETPR

Catégorie C 30,48 ETPR

Positions particulières

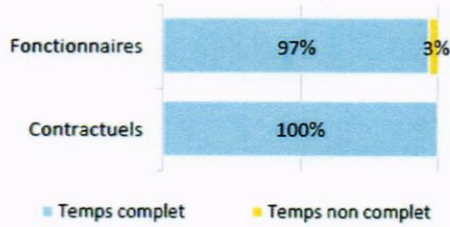
> 5 agents en disponibilité

> 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

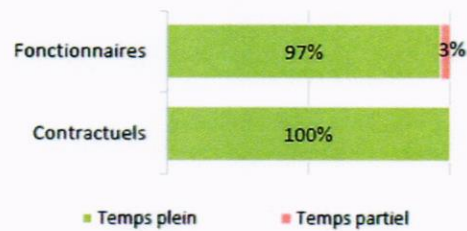


Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Sportive	100%	

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

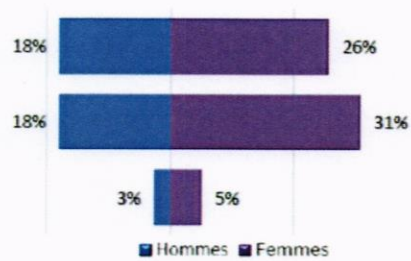
0% des hommes à temps partiel
4% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,20	de 50 ans et +
Contractuels permanents	48,33	
Ensemble des permanents	47,37	
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	30,83	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Mouvements

En 2024, 8 arrivées d'agents permanents et 4 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 ¹	Effectif physique au 31/12/2024
35 agents	39 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	→	0,0%
Contractuels	↗	200,0%
Ensemble	↗	11,4%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	50%
Mise en disponibilité	25%
Mutation	25%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	63%
Voie de mutation	25%
Arrivées de contractuels	13%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Absences

- En moyenne, 61,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- En moyenne, 1,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	12,12%	0,50%	10,33%	0,64%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	16,78%	0,50%	14,27%	0,64%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	18,90%	0,55%	16,08%	1,10%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 48,8 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- Aucun accident du travail déclaré en 2024

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

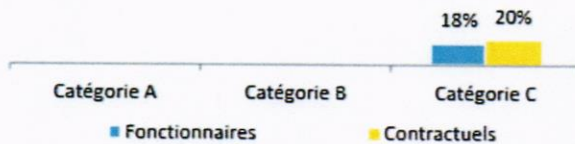
- ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 5 738 €
- DOCUMENT DE PRÉVENTION**
Un document unique est en cours de réalisation par la collectivité.

Formation

- En 2024, 15,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



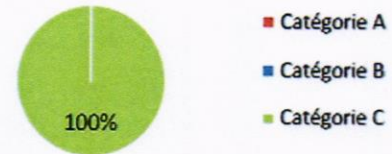
- 19 203 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	58 %
Coût de la formation des apprentis	17 %
Autres organismes	26 %

- 13 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 0,3 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%
Autres organismes	0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	240 €	1 060 €
Montant moyen par bénéficiaire	40 €	82 €

- L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Relations sociales

- Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

MAIRIE DE BOULIAC



2026-03-02

BUDGET COMMUNAL : AUTORISATION DE MANDATEMENT
SECTION INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026 :
RECTIFICATION DES MONTANTS VOTES

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-12-15 du 15 décembre 2025, le conseil municipal a voté conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales le quart des crédits à ouvrir en section d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget 2026.

Le quart des crédits est calculé sur la base des nouveaux crédits ouverts au budget 2025. Hors, le tableau présenté reprenait également les montants des restes à réaliser 2024.

Il y a donc lieu de reprendre une délibération rectificative avec les bons montants.

Il est rappelé que ces montants sont donnés à titre prévisionnels et que ces derniers seront revus dans la cadre de prochain budget 2026.

Affectation par opérations : (montant TTC)

Opérations En dépenses d'investissement	Montant des nouveaux crédits inscrits au BP 2025	Montant des crédits ouverts (1/4) dans l'attente du BP 2026	Imputations comptables Avec répartition par cpte si nécessaire
Op. 901 Centre culturel	23 096.28	5 774.07	2188 : 1000.00 21318 : 4 774.07
Op. 902 Bibliothèque	5 800.00	1 450.00	2188 : 1 450.65
Op. 903 Pole technique, divers matériels	73 554.48	18 388.62	2188 : 8 388.62 21318 : 10 000.00
Op. 904 Travaux et équipements	41 998.32	10 499.58	21318 : 5 000.00 2188 : 5 499.58
Op. 905 Mairie	105 840.96	26 460.24	2184 : 13 000.00 21318 : 13 460.24
Op. 906 Salle des fêtes	0.00	0.00	21318 : 0.00
Op. 907 Salle des sports, équipements sportifs	72 671.48	18 167.87	2188 : 2 167.87 21318 : 16 000.00
Op. 908 Cuisine	24 000.00	6 000.00	2188 : 6 000.00
Op. 909 Castel	121 442.68	30 360.67	21318 : 30 360.67
Op. 910 Groupe scolaire	69 193.44	17 298.36	21312 : 12 298.36 2184 : 2 000.00 2188 : 3 000.00
Op. 911 ALSH	8 127.80	2 031.95	2188 : 2 031.95
Op. 912 Crèche	4 600.00	1 150.00	2188 : 1 025.00
Op. 913 Parcs et bois	2 000.00	500.00	2121 : 500.00
Op. 915 Aménagements, espaces verts	3 500.00	875.00	2121 : 875.00
Op. 916 Accessibilité	0.00	0.00	21318 : 0.00
Op. 917 Salle Rambaud	8 764.08	2 191.02	2188 : 2 191.02
Op. 918 Logements	23 500.00	5 875.00	21318 : 3 865.00 2188 : 2 000.00
Op. 919 Plaine des sports	13 000.00	3 250.00	2188 : 3 250.00
Op. 920 Eglise / cimetière	316 093.76	79 023.44	21316 : 79 023.44

Op. 923 Electrification éclairage public	442 000.00	110 500.00	21534 : 20 500.00 204182 : 90 000.00
Op. 924 Aménagement voirie, sentiers	157 166.80	39 291.70	21318 : 30 000.00 2188 : 9 291.70
Op. 925 Vettiner	57 890.72	14 472.68	21318 : 4 472.68 2188 : 10 000.00
Op. 927 Reconstruction S. Fêtes	818 421.16	204 605.29	2313 : 204 605.29
TOTAL	2 392 664.56	598 166.14	598 166.14

Monsieur le Maire précise de ces nouveaux montants n'ont aucune incidence sur le bon fonctionnement des services notamment en matière d'investissement.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à engager des investissements avant le vote du budget 2026 dans la limite des crédits mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Vote Pour 21 Abstention 5 Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA





2026-03-03

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire explique qu'en raison des prochaines élections municipales de mars 2026 et des futurs conseils municipaux visant à installation le nouvel organe délibérant, l'attribution de subventions aux associations communales pour l'année 2026 aurait prendre du retard ce qui pourrait être mettre certaines d'entre elles en difficulté.

Il présente donc aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions à attribuer aux diverses associations communales pour l'année 2026.

Il propose les subventions suivantes :

Nom des associations	Subventions accordées en 2025	Subventions accordées en 2026	Nombre adhérents 2026
Association Amanieu de Bouliac	8 000,00 €	8 000,00 €	60
Chorale Altaïr	1 000,00 €	1 000,00 €	30
Pétanque Bouliacaise	500,00 €	200,00 €	90



2026-03-04

CRECHE ASSOCIATIVE PETIT BOUCHON :
AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION
POUR L'ANNEE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire indique que comme cela est fait pour l'ensemble des associations communales, il est proposé d'allouer la subvention annuelle 2026 de la crèche Petit Bouchon sans attendre l'installation du futur organe délibérant issu des prochaines élections municipales de mars 2026 de sorte à ne pas retarder les versements des sommes allouées ce qui pourrait mettre en difficultés financières la structure.

Le Conseil d'Administration de la Crèche Petit Bouchon a été reçu dernièrement en Mairie pour la présentation du bilan comptable 2025 et prévisionnel 2026.

Présentation synthétique des comptes :

Pour l'année 2025 :

- Dépenses : 515 904 €
- Recettes : 513 940 €
- Résultat net comptable : - 1 964 €

Pour l'année 2026 :

- Dépenses : 517 440.99 €
- Recettes : 517 303.92 €
- Déficit : - 137.07 €

Monsieur le Maire indique que la crèche sollicite une subvention de 100 000 € pour l'année 2026. Il rappelle que cette somme avait déjà été allouée en 2024, 2025 et qu'elle était de 95 767 € en 2023.

Pour se faire, il y a lieu de passer une convention d'objectifs et de moyens :

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026

Entre

La Commune de Bouliac, représentée par Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Et

L'Association Petit Bouchon, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en Préfecture de Bordeaux le 4 mars 1986 enregistrée sous le numéro 15 475, modifiée le 2 octobre 2002 et représentée par son Président Monsieur Olivier DEGRANDI.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

1. La Commune de Bouliac ayant pris acte que le but de l'Association Petit Bouchon est de gérer une crèche associative et une halte-garderie pour répondre aux besoins de garde des enfants de Bouliac,

2. S'étant engagée à mettre à disposition de l'Association Petit Bouchon des locaux pour assurer l'accueil des enfants ainsi que les équipements et le matériel nécessaire à son fonctionnement,

3. S'étant engagée à participer au financement de ladite structure,

4. Ayant pris acte des dispositions législatives imposant que toute subvention supérieure à 23 000.00 € versée à une Association doit être soumise à un conventionnement avec le bénéficiaire,

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association participe de cette politique.

Il est convenu comme actions ce qui suit :

1- Être en conformité au regard de la réglementation des établissements d'accueil du jeunes enfant (Code de la santé publique et décret s'y référant) en matière d'agrément, du taux d'encadrement, de fonctionnement, de qualification des professionnels ;

2- Répondre aux exigences de la CAF en matière de la PSU et un taux d'occupation minimum exigé

3- Participer au développement des modes d'accueil et à leur adaptation aux besoins des familles.

4- Soutenir et valoriser la fonction parentale au sein des établissements.

5- L'établissement devra veiller à favoriser dès le plus jeune âge l'accès à toutes les formes de culture, à proposer un cadre de vie adapté à leur épanouissement, et prendre en compte dans leur fonctionnement les éléments liés au développement durable.

6- Favoriser la mixité sociale et culturelle, l'accès aux familles inscrites dans un processus de réinsertion professionnelle, et lutter contre toutes formes de discrimination. L'accueil d'enfants en situation de handicap devra être favorisé.

Les objectifs poursuivis par l'Association Petit Bouchon sont les suivants :

- la gestion et l'animation d'une structure multi-accueil polyvalente de 26 places en faveur des familles,
- assurer cette gestion et l'animation en privilégiant l'écoute des parents et en apportant des réponses à leurs attentes,
- participer et relayer de façon active les événements "petite-enfance" se déroulant sur le territoire communal,
- dynamiser sa structure d'accueil en proposant des animations innovantes.

ARTICLE 1^{er}

Par la présente Convention, la Commune s'engage à soutenir financièrement l'Association Petit Bouchon dans le cadre de sa gestion de la crèche associative et de la halte-garderie. En contrepartie, l'Association Petit Bouchon s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la crèche associative et de la halte-garderie, dans le respect de la réglementation en vigueur et à respecter les objectifs du contrat petite enfance en cours.

ARTICLE 2

La présente convention couvre l'année 2026.

ARTICLE 3

*Le montant de la subvention pour l'année 2026 s'élèvera à **100 000.00**. Cette somme sera versée en deux fois : 1^{er} acompte de 70 000 € en mars 2026 et le solde soit la somme de 30 000 € en juin 2026. Les crédits seront imputés sur les crédits du budget de la Commune.*

ARTICLE 4

L'Association Petit Bouchon a communiqué le compte-rendu d'activité accompagné d'un compte d'exploitation détaillé de l'année 2025 et d'un budget prévisionnel 2026 faisant apparaître les financements des différents partenaires (familles, CAF, ...). Ces informations permettent au Conseil Municipal de déterminer le montant annuel de la subvention 2026.

ARTICLE 5

L'Association Petit Bouchon s'engage à produire à la Commune toute pièce justificative à la réalisation de ses objectifs, auxquels est affectée la subvention visée à l'article 3.

ARTICLE 6

En cas de non-respect de la présente Convention, la Commune peut exiger le reversement de tout ou partie de la subvention versée.

ARTICLE 7

Toute modification des conditions de modalités d'exécution de la présente Convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente Convention, celle-ci pourra être réitérée de plein droit, pour l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 9

En cas de désaccord persistant entre la Commune et l'Association, le Tribunal Administratif de Bordeaux sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation à l'exécution de cette Convention.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder une subvention de 100 000.00 € à l'association Petit Bouchon au titre de l'année 2026 avec le versement d'un acompte de 70 000 € en mars 2026 et le solde soit la somme de 30 000 € en juin 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif et de besoin.

Vote

Pour 26

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA





2026-03-05

ESPACE SAXON PAR L'ASSOCIATION PLACE V :
EXONERATION DE 3 MOIS SUPPLEMENTAIRES DE LOYER

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations des 16/06/2025 et 29/09/2025, statuant sur le montant à faire payer à l'association Place V qui gère le coworking pour la mise à disposition de l'Espace Saxon à raison de 3 jours par semaine (lundi, mardi, mercredi).

Rappel des conditions financières précédemment définies :

*Pour une occupation de 3 jours par semaine, le loyer annuel est fixé à dix mille huit cents euros (10 800 euros) nets de TVA hors charges soit **900 €/mois nets de TVA hors charges**.*

Si le nombre de jours d'occupation venait à évoluer un nouveau loyer annuel serait calculé.

Les loyers ne sont pas assujettis à la TVA.

*A titre exceptionnel, la commune consent à l'association, une réduction de 7 200 € sur le loyer annuel au titre de la première année d'utilisation soit un loyer annuel de trois mille six cents euros (3 600 euros) nets de TVA hors charges soit un loyer mensuel de **300 €/mois nets de TVA hors charges**.*

Le loyer sera augmenté ou diminué automatiquement chaque année au premier septembre, sans qu'il soit besoin de notification préalable, en fonction de la variation constatée sur les quatre derniers trimestres, de l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE.

Il est précisé que la présente clause constitue une indexation conventionnelle et ne se confond pas avec la révision triennale légale prévue par les articles L. 145-37 et suivants du Code de commerce. En conséquence, les parties restent fondées à voir réviser le loyer de base en application de ces dispositions légales.

Les parties conviennent que l'indice de référence sera l'ILC du 1^{er} trimestre de l'année N-1 et l'indice de comparaison sera l'indice du 1^{er} trimestre de l'année N, N étant l'année d'indexation du loyer.

Le montant des charges annuelles est établi à 1 200 € HT/an. Ce montant correspond : à la fourniture d'eau et d'électricité, à la fourniture d'une couverture internet, aux éventuels impôts et taxes, ainsi qu'au ramassage des ordures ménagères. Elles pourront être réévaluées annuellement.

Exonération du paiement du loyer jusqu'au 31/12/2025 de sorte à aider l'association « Place V » à lancer l'activité de coworking.

L'association « Place V » sollicite la municipalité pour qu'une exonération supplémentaire de 3 mois de loyers soit accordée du 01/01/2026 au 31/03/2026. Le premier mois de référence du paiement du loyer ainsi que des formules de révision sera donc le 01/04/2026.

Présentation du bilan de fonctionnement des 5 premiers mois.

Ouï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver l'exonération supplémentaire de 3 mois de loyers à l'association « Place V » et un commencement des paiements au 01/04/2026.

Vote

Pour 26

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA



MAIRIE DE BOULIAC



2026-03-06

VEHICULE DE SERVICE : AUTORISATION DE REMISAGE A DOMICILE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut, par délibération, mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la collectivité lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule aux agents de l'établissement, lorsque l'exercice des fonctions le justifie, doit être encadrée par un arrêté sur la base d'une délibération du conseil municipal,

Le Maire rappelle que la collectivité dispose d'un parc automobile de 13 véhicules de services (3 : clio ; 1 : 207 ; 1 : 208 ; 2 : kangoo ; 1 : duster ; 1 : trafic (minibus) ; 1 : master tôle ; 2 : master bennes ; 1 : iveco benne) dont certains véhicules sont à disposition d'agents exerçant le remisage du véhicule à leur domicile.

Il convient de distinguer les véhicules de service et les véhicules de fonction :

- Le véhicule de fonction peut être mis à disposition de manière permanente en raison des fonctions occupées. L'utilisation est exclusive même en dehors des heures et des jours de service et des besoins de son activité. Cette mise à disposition d'un véhicule de fonction est un avantage en nature faisant l'objet d'une fiscalisation ;
- Le véhicule de service est destiné aux seuls besoins de service et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (comme les déplacements privés, les week-ends et les vacances), cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service. Les conducteurs ne conservent donc pas l'usage de leur véhicule au-delà du service, sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage du véhicule à leur domicile.

Une autorisation de remisage à domicile constitue une autorisation d'effectuer les trajets domicile/travail avec le véhicule de service. Cette autorisation peut être permanente, c'est-à-dire délivrée à un agent pour une durée d'un an renouvelable sur décision expresse de l'autorité. Elle est révocable à tout moment. Elle peut également être ponctuellement lors de situations spécifiques.

L'agent utilisateur d'un véhicule doit disposer d'un permis de conduire valide et que tous cas de suspension ou de remise en cause de la validité du permis de conduire doit être signalée.

Pendant la durée du remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tous vols et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles.

Enfin, l'utilisateur de véhicules est soumis aux règles de droit commun et il encourt les mêmes sanctions qu'un particulier conduisant son propre véhicule, il devra notamment s'acquitter lui-même des amendes.

Le Maire propose ainsi à l'assemblée :

D'attribuer des véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile à des agents spécifiquement déterminés.

Il est ainsi nécessaire de délibérer.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la circulaire n° 200509433 du 1^{er} juin 2007 du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi relative aux avantages en nature et au régime social et fiscal ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré :

Article 1 :

Autorise exceptionnellement l'utilisation et le remisage à domicile des véhicules de service

pour l'ensemble des agents, étant précisé que les autorisations seront formalisées par un écrit auprès du Maire ou par délégation au Directeur Général des Services sous un délai de 8 jours avant la date souhaitée. Chaque agent pourra se voir autoriser à remiser un véhicule de service à raison d'un maximum de 2 fois par an.

Article 2 :

Affecte des véhicules de service dont le remisage est autorisé à domicile de façon permanente aux emplois suivants :

Emploi	Nombre d'agents concernés
Directeur Général des services	1
Responsable technique habitant la commune	1

Ces affectations feront l'objet d'arrêtés nominatifs du Maire et renouvelables tous les ans.

Article 3 :

Autorise le Maire à signer les autorisations d'utilisation des véhicules ainsi que les autorisations de remisage à domicile.

Vote Pour 26 Abstention 0 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire

Dominique ALCALA





2026-03-07

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FETES :
AUTORISATION DE SIGNATURES DES MARCHES DE TRAVAUX

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX - François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire explique que suite à l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne sur le BOAMP, le dossier de consultation des entreprises a été retiré par 466 entreprises.

109 entreprises ont répondu à la date du 01/12/2025.

Etant dans le cadre d'une procédure négociée, les principales entreprises ont été reçues en Mairie en présence de la Maîtrise d'œuvre de sorte à obtenir des compléments d'informations et optimisation de leurs offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 5 février 2026 à 15h30 en Mairie pour retenir les entreprises lauréates.

Synthèse du rapport d'analyse des offres.

Présentation des entreprises retenues :

Lot n°1: entreprise ETR : 264 098.14 € HT + PSE de 3 386.04 € HT + 7 991.50 € HT

Lot n°2 : entreprise Sopreco : 650 000.00 € HT + PSE de 11 292.00 € HT

Lot n°3 : entreprise Julien Lavoine : 335 000.00 € HT + PSE de 50 540.17 € HT

Lot n°4 : entreprise CDS : 288 059.10 € HT

Lot n°5 : entreprise GF3M : 202 659.00 € HT

Lot n°6 : entreprise Ateliers Bois Sud-Ouest : 190 000.00 € HT

Lot n°7 : entreprise EGE Concept : 175 000.00 € HT

Lot n°8 : entreprise Vinet : 41 250.13 € HT

Lot n°9 : entreprise Larrey & Co : 46 000.00 € HT – 10 660.90 € HT

Lot n°10 : entreprise K2 Energie : 378 113.16 € HT

Lot n°11 : entreprise Pastorino & fils : 103 000.00 € HT

Lot n°12 : entreprise Sere : 17 862.53 € HT + PSE de 14 107.81 € HT

Lot n°13 : entreprise Videlio : 229 135.01 € HT + PSE de 3 045.00 € HT + 3 045.00 € HT
+ 2 795.20 € HT

Lot n°14 : entreprise Hugon : 169 000.00 € HT + PSE de 8 370.00 € HT + 2 875.00 € HT

Lot n°15 : entreprise Harlequin : 36 400.00 € HT

Les membres de la commission d'appel d'offres ont validé à l'unanimité ces choix.

Le montant total des travaux, prestations supplémentaires éventuelles comprises, s'élève à :
3 222 363.89 € HT soit 3 866 836.67 € TTC.

Pour mémoire, les frais de maîtrise d'œuvre, de missions de contrôle technique, de coordination SPS restants engagés pour 2026 s'élèvent à 289 079.14 € TTC.

Une somme de 295 622.95 € TTC correspondants à des honoraires de maîtrise d'œuvre, études géotechniques, études acoustiques, relevés de géomètres, etc... a déjà été réglée sur les années 2024 et 2025.

Le coût total de la construction de la nouvelle salle des fêtes s'élève à ce jour à **4 451 538.76 € TTC**. La part restant à financer à partir de 2026 est de 3 866 836.67 € TTC + 289 079.14 € TTC
= 4 155 915.81 € TTC

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité totale de l'assurance s'élèvera à 1 853 382.18 € (y compris 101 584.14 € de mise en sécurité et démolition).

Après discussion, les membres du Conseil Municipal valide ces choix et autorisent Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

Vote

Pour 26

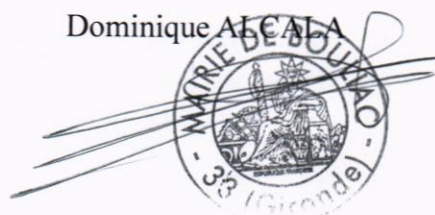
Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA



DU 05/02/2026 A 15H00 :**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SALLE DES FETES****Membres présents de la commission d'appel d'offres :**

D. Alcala, O. Gardinetti, H. Maillot, J. Lambert, S. Van Den Zande, A. Bonnin (suppléante de F. Lecalier), J.M. Lejeune (suppléant de L. Dasseux).

Membres extérieurs :

Maître d'œuvre : Cabinet Hessamfar & Vérons : Marie Taiana, Anne Chalet

Mairie : L. Cluzel (DGS), L. Limerat (Responsable Technique), Ch. Block (Adjoint au Maire), R. Schmidt (Adjoint au Maire), M. Lacombe (Adjointe au Maire), B. Faugère, F. D'Auzac, Conseillers Municipaux Délégués.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jeudi 5 février 2026 à 15h00 en Mairie pour retenir les entreprises lauréates. Après étude du rapport d'analyse des offres, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot n°1: entreprise ETR : 264 098.14 € HT + PSE de 3 386.04 € HT + 7 991.50 € HT

Lot n°2 : entreprise Sopreco : 650 000.00 € HT + PSE de 11 292.00 € HT

Lot n°3 : entreprise Julien Lavoine : 335 000.00 € HT + PSE de 50 540.17 € HT

Lot n°4 : entreprise CDS : 288 059.10 € HT

Lot n°5 : entreprise GF3M : 202 659.00 € HT

Lot n°6 : entreprise Ateliers Bois Sud-Ouest : 190 000.00 € HT

Lot n°7 : entreprise EGE Concept : 175 000.00 € HT

Lot n°8 : entreprise Vinet : 41 250.13 € HT

Lot n°9 : entreprise Larrey & Co : 46 000.00 € HT – 10 660.90 € HT

Lot n°10 : entreprise K2 Energie : 378 113.16 € HT

Lot n°11: entreprise Pastorino & fils : 103 000.00 € HT

Lot n°12 : entreprise Sere : 17 862.53 € HT + PSE de 14 107.81 € HT

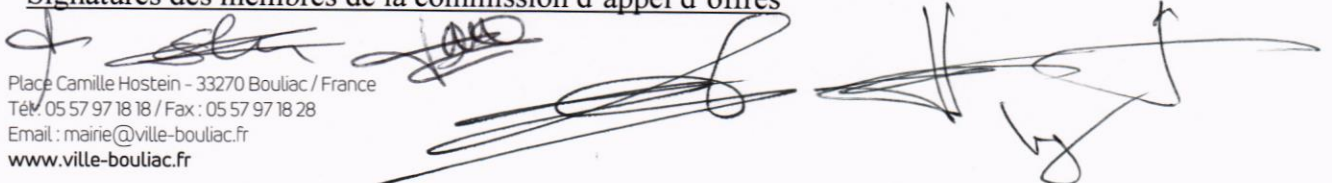
Lot n°13 : entreprise Videlio : 229 135.01 € HT + PSE de 3 045.00 € HT + 3 045.00 € HT + 2 795.20 € HT

Lot n°14 : entreprise Hugon : 169 000.00 € HT + PSE de 8 370.00 € HT + 2 875.00 € HT

Lot n°15 : entreprise Harlequin : 36 400.00 € HT

Après discussion, les membres de la commission d'appel d'offres valident ces choix.

Vote Nombre de votants : 7 Pour 7 Abstention 0 Contre 0

Signatures des membres de la commission d'appel d'offres

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE



Reconstruction de la salle des fêtes de Bouillac

Présentation RAO



ALLOTISSEMENT

1. OFFRES

Nombre de plis reçus : 114

Dans les délais :

- Lot n°01 Voirie Réseaux Divers : 9
- Lot n°02 Structure - Gros Œuvre : 13
- Lot n°03 Charpente bois : 7
- Lot n°04 Couverture Etanchéité Zinguerie : 5
- Lot n°05 Façades – Menuiseries Extérieures – Serrurerie : 5
- Lot n°06 Menuiserie Intérieure – Mobilier – Signalétique : 3
- Lot n°07 Cloisonnement – Doublage – Plâtrerie : 9
- Lot n°08 Revêtements de sols – Revêtements muraux : 5
- Lot n°09 Peinture : 13
- Lot n°10 Chauffage – Ventilation – Climatisation – Plomberie -Sanitaire : 11
- Lot n°11 Electricité CFO-CFA : 16
- Lot n°12 Photovoltaïque : 8
- Lot n°13 Equipement scénique : 3
- Lot n°14 Tribune télescopique : 5
- Lot n°15 Revêtements de sols bois : 2

2. IRRÉGULARITÉS

Nombre de plis irréguliers : 10

- Lot n°02 Structure - Gros Œuvre : 1
- Lot n°03 Charpente bois : 3
- Lot n°05 Façades – Menuiseries Extérieures – Serrurerie : 1
- Lot n°07 Cloisonnement – Doublage – Plâtrerie : 1
- Lot n°08 Revêtements de sols – Revêtements muraux : 1
- Lot n°09 Peinture : 2
- Lot n°15 Revêtements de sols bois : 1

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE

Le marché de travaux est en lots séparés de 15 lots. Les lots concernés par le présent RAO sont :

N°LOT	DESIGNATION DES LOTS	ESTIMATIF DCE 26 Septembre 2025 (€HT)
01	Vrd - Aménagements extérieurs et paysagers	284 102,61 €
02	Structure - Gros œuvre	702 677,15 €
03	Charpente bois	361 607,40 €
04	Couverture - étanchéité - zinguerie	246 104,37 €
05	Façades - Menuiseries extérieures - Serrurerie	158 595,51 €
06	Menuiserie intérieure - mobilier - signalétique	155 188,23 €
07	Cloisonnement - doublage - plâtrerie -plafond	172 661,85 €
08	Revêtements de sols - Revêtements muraux	48 296,98 €
09	Peinture	39 436,44 €
10	Chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - sanitaire	377 993,88 €
11	Electricité cfo - cfa	141 969,96 €
12	Photovoltaïque	32 000,00 €
13	Equipement scénique	241 314,42 €
14	Tribune télescopique	170 120,18 €
15	Revêtement de sols bois	38 234,33 €
TOTAL TRAVAUX hors VRD (€HT)		2 886 200,70€
TOTAL TRAVAUX (€HT)		3 170 303,31 €
TVA		634 060,7 €
TOTAL TRAVAUX (€TTC)		3 804 364,0 €
Hors chiffrage - PSE Prestation supplémentaire éventuelle		
LOT 1	PSE01 Cheminement piéton vers château	3 671,50€
	PSE02 Réfection voirie services techniques	12 195,00€
LOT 12	PSE01 panneaux photovoltaïques supplémentaires	32 000€
LOT 13	PSE1. Motorisation Patiences Gril technique Avant de scène	5 360,10 €
	PSE2. Motorisation Patiences Gril technique Fond de scène	5 360,10 €
	PSE4. Limiteur / Enregistreur / Afficheur à la norme NF	6 089,83 €
	PSE5. Stock de tapis de danse Couverture Espace scénique (10m x 8m)	3 025,70 €
	Total PSE (€ HT)	65 403,5 €

Estimatif remis en septembre 2025 en valeur janvier 2025

MAITRE D'OUVRAGE Ville de Bouliac 20 Place Camille Hostein 33 270 Bouliac	ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés 13 rue du Cancara - 33 000 Bordeaux 05 56 13 11 06 bouliac@hessamfar-verons.fr	BET TCE ODETEC 4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux 05 35 54 57 06	ACOUSTICIEN Emacoustic 6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux 05 56 85 96 89	BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE MTCE Consulting 11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte 05 49 00 10 76	Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac						ECHELLE : Présentation ACT	ACT
					INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	VISE		
	0	04/02/2026		MHV	MHV	MHV						

CRITÈRES NOTATION

- Pondérations

Critères	Pondération
Prix	40 %
Valeur technique	60 %
TOTAL	100 %

Règle attribution des notes :

100% note :

« Très satisfaisant » : l'offre proposée est précise et argumentée. Elle répond parfaitement aux exigences et attentes de l'acheteur. Les moyens mis en œuvre garantissent d'atteindre l'objectif fixé par l'acheteur.

80% note :

« Bon » : l'offre répond très bien aux besoins attendus sans pour autant rentrer dans la précision dans des domaines mineurs n'affectant pas la bonne exécution du marché.

60% note :

« Moyen » : l'offre proposée répond aux exigences et attentes de l'acheteur sans pour autant rentrer dans la précision dans des domaines majeurs pouvant affecter la bonne exécution du marché.

40% note :

« Insuffisant » : l'offre proposée n'est pas suffisamment détaillée et ne permet pas de satisfaire le niveau souhaité par l'acheteur. L'offre proposée est insuffisante pour répondre aux exigences de l'acheteur

20% note :

« Très insuffisant » : l'offre proposée n'est pas du tout détaillée. Les éléments apportés restent très sommaires et ne nous permettent pas d'apprécier l'offre du candidat. L'offre proposée est très insuffisante pour répondre aux exigences de l'acheteur.

0% note :

« Pas d'offre technique remise »

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE

Critère 1 Valeur techniques :

METHODOLOGIE D'INTERVENTION ET D'EXECUTION DES PRESTATIONS :

- Adaptation au PIC : modalité de stockage et d'approvisionnement, contraintes d'accès 10 pts
- Qualité de l'offre proposée par le soumissionnaire en matière de santé / sécurité du chantier, de gestion des déchets de chantier, de limitation des nuisances de chantier et mesures de gestion environnementale prises lors de l'exécution du chantier 5pts

QUALITE DES EQUIPEMENTS PROPOSES

- Fournir un tableau récapitulatif des matériaux utilisés répertoriant les caractéristiques
- Fiches techniques des produits

MOYENS HUMAINS ET RESPECT DU PLANNING

- L'organigramme fonctionnel de l'équipe affectée au chantier en mettant en avant :
 - o les personnels affectés à l'opération avec proportion vis-à-vis de l'effectif global de l'entreprise
 - o les compétences de l'interlocuteur représentant l'entreprise auprès du maître d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre à l'appui de son Curriculum Vitae (CV) et en précisant son temps de travail affecté à l'opération
- Le phasage et le planning d'enchaînement des tâches avec courbe des effectifs envisagés

RESPECT DE LA DPGF

- Fourniture et renseignement de la DPGF selon cadre fourni et cohérence des mètres et prix unitaires

CAPACITE D'INTERVENTION EN GPA

- Description de l'organisation, de la méthodologie et de la gestion proposée par le soumissionnaire pendant la période de garantie de parfait achèvement

Critère 2 : Prix

(valeur de la meilleure offre €TTC / valeur de l'offre considérée € TTC) x 40

PRO B OUVRAGE
MAÎTRE D'OUVRAGE

Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC
Marjan Hessamfar et Joe Verons Architectes Associés
13 rue du Cancera - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hessamfar-verons.fr

BET TCE
ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN
Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE
MTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	WISE
0	04/02/2026				
			MHV	MHV	MHV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT

LOT 01 - VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **9**

- Recevabilité des offres: **9**

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):

BASE : **284 102,6 € HT**

BASE +PSE1 : **287 774,10 €**

BASE + PSE 2: **296 297,60 €**

BASE + PSE1 + PS2 : **299 969,10 € HT**

- Classement :

OFFRE PHASE 1

OFFRES DE BASE :

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	ETR	56,00	37,93	93,93	283 077,10	/
2	CMR	58,00	32,39	90,39	309 313,52	8,48%
3	CAP TP	46,00	40,00	86,00	250 460,50	-13,02%
4	EIFFAGE	53,00	32,33	85,33	309 885,45	8,65%
5	COLAS	60,00	25,17	85,17	397 989,80	28,87%
6	VRD AQUITAIN	57,00	27,98	84,98	358 048,40	20,94%
7	EUROVIA	56,00	28,11	84,11	356 414,50	20,58%
8	ESTRADE	44,00	25,79	69,79	388 390,22	27,12%
9	MAVRO TP	35,00	24,11	59,11	415 545,05	31,88%

OFFRES DE BASE + PSE :

Tableau 6bis : Le classement des offres de base + PSE recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations + PSE II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	ETR	56,00	35,58	91,58	294 454,64	/
2	CMR	58,00	31,86	89,86	328 818,22	13,91%
3	CAP TP	46,00	40,00	86,00	261 938,00	-8,07%
4	EIFFAGE	53,00	32,30	85,30	324 406,75	12,74%
5	COLAS	60,00	25,17	85,17	414 646,55	31,73%
6	VRD AQUITAIN	57,00	27,98	84,98	371 918,40	23,89%
7	EUROVIA	56,00	28,11	84,11	368 812,35	23,25%
8	ESTRADE	56,00	25,39	81,39	412 624,05	31,40%
9	MAVRO TP	24,20	24,20	48,40	433 025,90	34,63%

Entreprise proposant le meilleur compromis technique - financier

ETR

Pour un montant hors PSE

283 077,10 € HT.

Observations :

Nous vous proposons d'engager des négociations commerciales avec les entreprises classées 1 à 3 (ETR - CMR - CAP TP)

OFFRE PHASE 2

OFFRES DE BASE :

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	ETR	56,00	39,91	95,91	264 098,14	/
2	CMR	58,00	34,08	92,08	309 313,52	14,62%
3	CAP TP	46,00	40,00	86,00	263 532,30	-0,21%

OFFRES DE BASE + PSE :

Tableau 6bis : Le classement des offres de base + PSE recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations + PSE II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	ETR	56,00	39,93	95,93	275 475,68	/
2	CMR	58,00	33,45	91,45	328 818,22	19,68%
3	CAP TP	46,00	40,00	86,00	275 009,80	3,97%

Entreprise proposant le meilleur compromis technique - financier

ETR

Pour un montant hors PSE

264 098,14 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°01 du classement, l'entreprise ETR pour un montant de 264 098,14 € HT.

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Boullac
20 Place Camille Hostein
33 270 Boullac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC

Marjan Hessemfar et Joe Verons Architectes Associés
13 rue du Cancera - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
boullac@hessemfar-verons.fr

BET TCE

ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 56 54 57 06

ACOUSTICIEN

Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE

MTCE consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Boullac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	WISE
0	04/02/2026		MHV	MHV	MHV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE



LOT 02 - STRUCTURE - GROS OEUVRE

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **13**

- Recevabilité des offres: **12**

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):
BASE : **702 677,15 €**

- Classement :

OFFRE PHASE 1

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE



OFFRE PHASE 2

PSE1 : Chape quartzée rapportée sur dalle sur les zones en finition quartzée

NOTE FINALE

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	SOPRECO AQUITAINE	56,00	38,82	94,82	680 000,00	/
2	DUNE CONSTRUCTION	50,00	39,76	89,76	664 000,00	-2,41%
3	JSD ENTREPRISE	49,00	40,00	89,00	659 986,00	-3,03%
4	GBMP	46,00	38,93	84,93	678 180,00	-0,27%
5	COBALTO	46,00	36,16	82,16	730 000,00	6,85%
6	SECMA BATIMENT	45,00	36,74	81,74	718 493,90	5,36%
7	MORON CONSTRUCTION	39,00	39,69	78,69	665 090,17	-2,24%
8	SN OMEGA BATIMENT	41,00	37,15	78,15	710 690,00	4,32%
9	BTPMP	39,00	34,78	73,78	759 000,00	10,41%
10	ALTAVISTA	34,00	36,12	70,12	730 900,00	6,96%
11	ADB CONSTRUCTION	29,00	37,19	66,19	709 791,60	4,20%
12	SARL ENTREPRISE NEVEU	25,00	33,97	58,97	777 202,49	12,51%
NC	G.T.A	NC	NC	NC	NC	NC

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

SOPRECO AQUITAINE

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

680 000,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'entrer en négociations avec les 4 premières entreprises: Dune construction, JSD, Sopreco Aquitaine et GBMP

OFFRES DE BASE :

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	SOPRECO AQUITAINE	56,00	40,00	96,00	650 000,00	/
2	DUNE CONSTRUCTION	50,00	39,63	89,63	656 000,00	0,91%
3	JSD ENTREPRISE	49,00	38,75	87,75	671 000,00	3,13%
4	GBMP	46,00	38,24	84,24	679 900,00	4,40%

OFFRES DE BASE + PSE :

Tableau 6bis : Le classement des offres de base + PSE recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations + PSE II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	SOPRECO AQUITAINE	56,00	40,00	96,00	661 292,00	/
2	DUNE CONSTRUCTION	50,00	39,43	89,43	656 000,00	0,91%
3	JSD ENTREPRISE	49,00	37,43	86,43	671 000,00	3,13%
4	GBMP	46,00	37,80	83,80	679 900,00	4,40%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

SOPRECO AQUITAINE

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

661 292,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°01 du classement, l'entreprise SOPRECO pour un montant de 661 292 € HT.

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC
Marjan Hessemfar et Joë Verons Architectes Associés
13 rue du Cancera - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hessamfar-verons.fr

BET TCE
ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN
Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE
MTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	WISE
0	04/02/2026		MHV	MHV	MHV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT

LOT 03 - CHARPENTE BOIS

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: 7

- Recevabilité des offres: 4

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):
BASE : 361 607,40 €

- Classement:

OFFRE PHASE 1

OFFRE PHASE 2

PSE1 : Bardage Claire voie 45x45mm lasuré noir sur volume central R+1, vide identique à la largeur de la lame.
PSE2 : Bardage Claire voie 22x68mm lasuré noir sur volume central R+1, vide identique à la largeur de la lame.

SUJET FINAL

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	SARL LAVOINE JULIEN	55,00	40,00	95,00	330 000,00	/
2	LAMECOL	55,00	36,74	91,74	359 800,00	8,15%
3	FRANCE CHARPENTES	31,00	37,01	68,01	356 613,96	7,46%
4	AV.CO.BOIS	33,00	26,74	59,74	493 730,30	33,16%
NC	ESPRIT BOIS	NC	NC	NC	NC	
NC	FOURCADE CONSTRUCTION BOIS	NC	NC	NC	NC	
NC	SO.GE BOIS CONCEPT	NC	NC	NC	NC	

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

SARL LAVOINE JULIEN

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

330 000,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'entrer en négociations avec les 2 premières offres, Lamécol et Julien Lavoine charpentes.

OFFRES DE BASE :

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	SARL LAVOINE JULIEN	55,00	40,00	95,00	335 000,00	/
2	LAMECOL	55,00	38,91	91,91	344 400,00	2,73%

Tableau 6bis : Le classement des offres de base + PSE recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	SARL LAVOINE JULIEN	55,00	40,00	95,00	385 540,17	/
2	LAMECOL	55,00	38,47	91,47	400 885,20	3,83%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

SARL LAVOINE JULIEN

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

335 000,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise SARL LAVOINE JULIEN pour un montant de 335 000 € HT Hors PSE ou 385 540,17 HT compris PSE.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE

Bersier
Levrault

MAITRE D'OUVRAGE
Ville de Bouliac
70, rue
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC
Majorie Hessemer et Les Verons Architectes Associés
31 rue de la Gare - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hesamer-verons.fr

BET TCE
ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 000 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN
Emacooust
6bis Rue Claude Taffinval - 33 000 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE
MTC Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

INDICE
0

DATE
04/02/2026

MODIFICATIONS

ETABLI
MUHV

VERIFIE
MUHV

ECHELLE :
Présentation
ACT

LOT 04 - COUVERTURE ETANCHÉITÉ ZINGUERIE

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: 5

- Recevabilité des offres: 5

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):

BASE : **246 104,37€**

- Classement:

OFFRE PHASE 1

04.12.2024

OFFRE PHASE 2

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60 I- Valeur technique /60	Note Prix prestations /40 II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rapport des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	CDS	55,00	35,43	90,43	278 429,00	/
2	SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE	44,00	40,00	84,00	246 596,50	-12,93%
3	SMAC	45,00	34,69	79,69	284 357,26	2,08%
4	ETANCHEITE MIDI-PYRENEES	38,00	37,51	75,51	263 000,00	-5,87%
5	EXETANCH	29,00	33,74	62,74	292 349,40	4,76%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

CDS

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

278 429,00 € HT.

Observations :

Nous proposons de négocier par courrier avec les entreprises 1 à 2 du classement les entreprises CDS et SAE.

Tableau 5 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60 I- Valeur technique /60	Note Prix prestations /40 II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rapport des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	CDS	55,00	34,36	89,36	288 059,10	/
2	SUD ATLANTIQUE ETANCHEITE	44,00	40,00	84,00	247 473,66	-16,40%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

CDS

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

288 059,10 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise CDS pour un montant de 288 059,10 € HT.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE

Berger
Levrault

ACT

MAITRE D'OUVRAGE Ville de Bouliac 20 Place Constance Hostain 33 270 Bouliac	ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC Marjan Hassamir et Jos Verons Architectes Associés 03 56 51 11 00 Casere - 33 000 Bordeaux bouliac@hassamir-verons.fr	BET TCE OBT-TEC 4 rue de la République - 33 800 Bordeaux 03 56 54 57 00	ACOUSTICIEN Eclair Acoustique 45 bis Boulevard Taffinnet - 33 800 Bordeaux 03 56 85 96 89	BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE WITCE Consulting 111 rue de la République - 33 800 Bordeaux 03 56 80 30 76	Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac ETABL VERBIE VISE MHIV MHIV MHIV	ECHELLE : Présentation ACT
						INDEXE : 0

LOT 05 - FACADES MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: 5

- Recevabilité des offres: 4

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):
BASE : 158 595,51€

- Classement :

OFFRE PHASE 1

NOTE FINALE

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	CRM	45,00	40,00	85,00	230 850,00	/
2	PPG	45,00	37,13	82,13	248 694,22	7,18%
3	GF3M	49,00	32,84	81,84	281 178,00	17,90%
4	LABASTERE	43,00	30,20	73,20	305 806,00	24,51%
NC	REVMETAL	NC	NC	NC	NC	

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

CRM

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

230 850,00 € HT.

Observations :

Nous proposons de négocier et de recevoir les entreprises 1 à 3 du classement, les entreprises CRM, PPG et GF3M.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE



OFFRE PHASE 2

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	GF3M	53,00	38,63	91,63	202 659,00	/
2	CRM	46,00	40,00	86,00	195 717,00	-3,55%
3	PPG	45,00	35,62	80,62	219 778,37	7,79%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

GF3M

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

202 659,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise GF3M pour un montant de 202 659 € HT

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC

Marjan Hessamfar et Joë Verons Architectes Associés
13 rue du Cancara - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hessamfar-verons.fr

BET TCE

ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN

Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE

MTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	WISE
0	04/02/2026		MHV	MHV	MHV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT

LOT 06 - MENUISERIE INTERIEURE - MOBILIER - SIGNALÉTIQUE

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **3**

- Recevabilité des offres: **3**

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):

BASE : **155 188,23€**

- Classement :

OFFRE PHASE 1

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE



MIÈRE FINALE

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	Atelier Bois SUD OUEST	54,00	40,00	94,00	198 480,26	/
2	Atelier and Co	52,00	39,85	91,85	199 215,00	0,00%
3	GB Agencement	36,00	39,30	75,30	202 000,00	1,38%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

Atelier Bois SUD OUEST

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

198 480,26 € HT.

Observations :

Nous proposons de négocier par courrier avec l'entreprise 1 et 2 du classement les entreprises Atelier and Co et Atelier bois Sud- Ouest.

OFFRE PHASE 2

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	Atelier Bois SUD OUEST	54,00	40,00	94,00	190 000,00	/
2	Atelier and Co	52,00	39,18	91,18	194 000,00	-2,11%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

Atelier Bois SUD OUEST

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

190 000,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise Atelier Bois Sud Ouest pour un montant de 190 000 € HT

MAITRE D'OUVRAGE
Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC
Marjan Hessamfar et Joe Verons Architectes Associés
13 rue du Cancera - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hessamfar-verons.fr

BET TCE
ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN
Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGAPHE
MTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	WISE
0	04/02/2026		MHUV	MHUV	MHUV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT

LOT 07 - CLOISONNEMENT - DOUBLAGE – PLATRERIE - PLAFONDS

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **9**

- Recevabilité des offres: **8**

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):

BASE : **172 661,85€**

- Classement :

OFFRE PHASE 1

TABLE FINALE

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
2	BMP	50,00	36,34	86,34	187 622,35	/
1	EGE Concept	52,00	37,96	89,96	179 600,00	-4,47%
3	NoveBuild	45,00	39,34	84,34	173 306,71	-8,26%
4	GENERALE BORDELAISE	43,00	39,26	82,26	173 638,70	-8,05%
5	EABS	34,00	40,00	74,00	170 446,60	-10,08%
6	PPG	39,00	29,76	68,76	229 131,13	18,12%
7	MAINVIELLE	32,00	33,93	65,93	200 927,63	6,62%
8	JPBN Plâtrerie	22,00	38,92	60,92	175 189,05	-7,10%
	BZR	NC	NC	NC	NC	

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

BMP

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

187 622,35 € HT.

Observations :

Nous proposons de négocier par courrier avec les entreprises 1 à 3 du classement, les entreprises BMP, EGEConcept et Novebuild.

OFFRE PHASE 2

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	EGE Concept	52,00	39,76	91,76	175 000,00	/
2	BMP	50,00	37,41	87,41	186 000,00	5,91%
3	NoveBuild	45,00	40,00	85,00	173 935,56	-0,61%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

EGE Concept

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

175 000,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise EGE CONCEPT pour un montant de 175 000€ HT.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE



MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC

Marjan Hessamfar et Joe Verons Architectes Associés
13 rue du Cancara - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hessamfar-verons.fr

BET TCE

ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN

Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGAPHE

MTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	WISE
0	04/02/2026		MHV	MHV	MHV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT

LOT 08 - REVETEMENTS DE SOLS - REVETEMENTS MURAUX

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **5**

- Recevabilité des offres: **4**

- Estimation MOE (valeur janvier 2026):

BASE : **48 296,98€**

- Classement:

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60 I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique x 0,6 + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	VINET	41,00	28,08	69,08	41 250,13	/
2	GREZIL	36,00	17,39	53,39	66 600,00	38,06%
3	EPRI	34,00	17,47	51,47	66 295,00	37,78%
4	NIJEL	30,00	16,52	46,52	70 124,85	41,18%
NC	MEDI	NC	NC	NC	NC	

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

VINET

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

41 250,13 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise Vinet pour un montant de 41250,13 € HT.

MAITRE D'OUVRAGE Ville de Bouliac 20 Place Camille Hestain 33 270 Bouliac	ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC Hésamir Hésamir et Jea Verons Architectes Associés 11 Rue Verons - 33 000 Bordeaux 05 56 33 11 00 bouliac@hesamir-verons.fr	BET TCE OBE TCE 11 Rue Verons - 33 000 Bordeaux 05 35 54 57 06	ACOUSTICIEN Acoustique Claude Taffinier - 33 800 Bordeaux 05 56 85 96 89	BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE ART'EL Consulting 11 Rue Verons - 33 000 Bordeaux 05 56 00 50 76	RECONSTRUCTION DE LA SALLE DES FÊTES DE BOULIAC INDEXE 0	DATE 04/02/2026	MODIFICATIONS	ETABLI MUUV	VSE MUUV	ECHELLE : Présentation ACT
					RECONSTRUCTION DE LA SALLE DES FÊTES DE BOULIAC INDEXE 0	DATE 04/02/2026	MODIFICATIONS	ETABLI MUUV	VSE MUUV	ECHELLE : Présentation ACT

LOT 09 - PEINTURE

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **11**

- Recevabilité des offres: **11**

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):
BASE : **39 436 43€ HT**

- Classement:

OFFRE PHASE 1

OFFRE PHASE 2

CULE FINALE

Tableau 5 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60	Note Prix prestations /40	Note finale /100	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	LARREY AND CO	53,00	32,04	85,04	49 452,50	/
2	IFPG	44,00	34,26	78,26	46 254,91	-6,31%
3	EIFF	44,00	31,74	75,74	49 921,15	0,94%
4	FAU	43,00	30,56	73,56	51 859,00	4,64%
5	CAPY	31,00	40,00	71,00	39 615,53	-24,83%
6	LTB Aquitaine	42,00	28,81	70,81	55 000,00	10,09%
7	EPFIM	41,00	25,95	66,95	61 056,00	19,00%
8	MARRAUD	33,00	32,79	65,79	48 332,00	-2,32%
9	MLS Aquitaine	28,00	31,94	59,94	49 613,50	0,32%
10	Atelier Océan	19,00	37,40	56,40	42 369,00	-16,72%
11	JABLONSKI	25,00	20,27	45,27	78 182,85	36,75%
	Marcille et fils	NC	NC	NC	NC	
	MEDI	NC	NC	NC	NC	

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

LARREY AND CO

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

42 369,00 € HT.

Observations :

Nous proposons de négocier par courrier avec les entreprises 1 à 4 du classement, les entreprises Larrey and CO, PPG, EIFF et FAU

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60	Note Prix prestations /40	Note finale /100	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	LARREY AND CO	53,00	38,82	91,82	46 000,00	/
2	EIFF	44,00	40,00	84,00	44 640,52	-3,05%
3	PPG	44,00	38,60	82,60	46 254,91	0,55%
4	FAU	43,00	35,01	78,01	51 000,00	9,80%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

LARREY AND CO

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

46 000,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise Larrey and Co pour un montant de 46 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE

Berser
Levisuit

MAITRE D'OUVRAGE
Ville de Bouliac
20 Place Camille Hastein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC
Majhen Besanmir et des Verons Architectes Associés
05 56 13 11 00
bouliac@hasanmir-verons.fr

BET TCE
OIDEIC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 00

ACOUSTICIEN
Emacostric
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE
MICE Consulting
11 rue Edgar Poe - M6 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac
INDICE 0
DATE 04/02/2026
MODIFICATIONS
ETABLI
VERIFIE
MHUV
MHUV
MHUV

ECHELLE :
Présentation
ACT

LOT 10 - CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION PLOMBERIE

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **11**

- Recevabilité des offres: **11**

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):

BASE : **377 993,88€ HT**

- Classement :

OFFRE PHASE 1

TABLE FINALE

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	AGTHERM	55,00	38,22	93,22	377 000,82	4,45%
2	K2 ENERGIE	55,00	38,00	93,00	379 218,97	5,01%
3	HERVE THERMIQUE	55,00	35,57	90,57	405 072,61	11,07%
4	EPL	50,00	40,00	90,00	360 214,50	/
5	UFA	57,00	30,56	87,56	471 500,40	23,60%
6	BOBION&JOANIN	51,00	34,92	85,92	412 637,75	12,70%
7	CEME AQUITAINE	50,00	33,24	83,24	433 419,88	16,89%
8	EIFFAGE ENERGIE	53,00	28,14	81,14	511 996,62	29,65%
9	IDEX	45,00	34,69	79,69	415 376,04	13,28%
10	AQUITAINE PROJET	49,00	29,01	78,01	496 725,76	27,48%
11	EZM	46,00	29,97	75,97	480 762,07	25,07%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

AGTHERM

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

377 000,82 € HT.

Observations :

Nous proposons de négocier par courrier avec l'entreprise 1 à 4 du classement les entreprises AGTHERM, K2 ENERGIE, HERVE THERMIQUE, EPL

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE

OFFRE PHASE 2

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	K2 ENERGIE	55,00	40,00	95,00	378 113,16	/
2	HERVE THERMIQUE	55,00	39,59	94,59	382 000,00	1,02%
3	AGTHERM	55,00	38,68	93,68	391 000,00	3,30%
4	EPL	50,00	38,87	88,87	389 126,50	2,83%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

K2 ENERGIE

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

378 113,16 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise K2 ENERGIE pour un montant de 378113,16 € HT.

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC

Marjan Hessamfar et Joe Verons Architectes Associés
13 rue du Cancera - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hessamfar-verons.fr

BET TCE

ODETEC
4 Rue Montfaucou - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN

Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE

MTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABL	VERIFE	WISE
0	04/02/2026		MHUV	MHUV	MHUV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT

LOT 11 - ELECTRICITE CFO CFA

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **15**
- Recevabilité des offres: **15**
- Estimation MOE (valeur janvier 2025):
BASE : **141 969,96€ HT**
- Classement :

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60	Note Prix prestations /40	Note finale /100	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	PASTORINO	60,00	40,00	100,00	103 000,00	0,00%
2	SASU BOSCHET	55,00	39,24	94,24	104 999,60	1,90%
3	CIMEA	52,00	39,97	91,97	103 082,84	0,08%
4	CPROM	59,00	30,71	89,71	134 155,97	23,22%
5	SANTERNE AQUITAINE	58,00	25,12	83,12	164 000,00	37,20%
6	SIETEL	51,00	30,95	81,95	133 100,41	22,61%
7	BRUNET	46,00	32,35	78,35	127 371,49	19,13%
8	KORERO	49,00	26,83	75,83	153 334,90	32,31%
9	EFFAGE ENERGIE	45,00	25,40	70,40	162 182,42	36,49%
10	ENELEC	38,00	31,80	69,80	129 572,71	20,51%
11	ETRELEC	37,00	29,63	66,63	139 071,00	25,94%
12	L'AFOURCADE	28,00	31,69	59,69	130 000,00	20,77%
13	SELA - Société Electrique Launay	24,00	34,99	58,99	117 793,84	12,51%
14	K2 Energies	24,00	31,77	55,77	129 666,02	20,57%
15	E2M Etudes Méthode Maintenance	14,00	31,70	45,70	129 981,90	20,76%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

PASTORINO

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

103.000,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise Pastorino pour un montant de 103.000 € HT.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE

Berger
Levrault

ACT

MATRE D'OUVRAGE
Ville de Bouliac
35 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC
Marjan Hassamir et Joe Verons Architectes Associés
03 58 54 57 00
bouliac@hassamir-verons.fr

BET TCE
ODETEC
13 Rue de la République
05 35 54 57 00

ACOUSTICIEN
Echelle:
4815 Rue Claude Taffinnet - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE
MTC Consulting
11 Rue de la Fontaine - N° 240 Fontaine le Comte
05 80 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac
INDICE 0
DATE 04/02/2024
MODIFICATIONS

ECHELLE :
Présentation
ACT



LOT 12 - PHOTOVOLTAÏQUE

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **9**

- Recevabilité des offres: **9**

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):

BASE : **32 000€ HT**

BASE + PSE1 : **64 000 €**

- Classement:

PSE 01 : Panneaux Photovoltaïques complémentaires (38 unités)

OFFRES DE BASE :

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /100	Note Prix prestations /10	Note finale /100	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	SERE	47,00	37,59	84,59	17 862,53	0,00%
2	SIETEL	53,00	19,40	72,40	34 479,67	48,19%
3	VOLTANIA	40,00	31,23	71,23	21 500,00	16,92%
4	EZM Etudes Methodes Maintenance	29,00	40,00	69,00	16 787,35	-6,40%
5	KOREKO	42,00	23,86	65,86	28 141,16	36,53%
6	SELA	29,00	36,20	65,20	19 734,28	9,48%
7	EFFAGE ENERGIE	27,00	27,93	54,93	24 042,90	25,71%
8	ENERGISUN	15,00	14,59	29,59	46 020,00	61,19%
9	ENERGICAL	15,00	14,59	29,59	46 020,00	61,19%

OFFRES DE BASE + PSE :

Tableau 6bis : Le classement des offres de base + PSE recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /100	Note Prix prestations +PSE /10	Note finale /100	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	SERE	47,00	35,63	82,63	31 970,34	0,00%
2	SIETEL	53,00	18,09	71,09	62 960,52	49,22%
3	VOLTANIA	40,00	36,16	76,16	31 500,00	-1,49%
4	EZM Etudes Methodes Maintenance	29,00	40,00	69,00	28 476,49	-12,27%
5	KOREKO	42,00	25,61	67,61	44 477,75	28,12%
6	SELA	29,00	34,60	63,60	32 921,52	2,89%
7	EFFAGE ENERGIE	27,00	28,09	55,09	40 555,40	21,17%
8	ENERGISUN	15,00	24,75	39,75	46 020,00	30,53%
9	ENERGICAL	15,00	24,75	39,75	46 020,00	30,53%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

SERE

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

17 862,53 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°12 du classement, l'entreprise SERE pour un montant de 17.862,53 € HT. hors PSE

MAITRE D'OUVRAGE
Ville de Boullac
20 Place Camille Hostain
33 270 Boullac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC
Marjan Hessembar et Jos Verons Architectes Associés
13 rue du Casere - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
boullac@hessembar-verons.fr

BET TCE
ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACousticien
Emaoussat

66is Rue Claude Tiffeneau - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE
BET Equipement
11 Rue Edouard Poit - 88 340 Fontaine le Comte
05 80 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Boullac
INDICE 0
DATE 04/02/2026

MODIFICATIONS
ETABLI
MIUV

ECHELLE :

Présentation
ACT

LOT 13 - EQUIPEMENTS SCÉNIQUES

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **3**
- Recevabilité des offres: **3**
- Estimation MOE (valeur janvier 2025):
 BASE : **237 945,94 € HT**
 PSE1 : **5 360,1 €**
 PSE 2 : **5 360,1 €**
 PSE 3 : **6 089,83 €**
 PSE 4 : **3 025,7 €**
- Classement:

OFFRE PHASE 1

OFFRE PHASE 2

NOTE FINALE

OFFRES DE BASE :

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60 I- Valeur technique + II- Prix	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	AXILON AES	50,00	40,00	90,00	243 891,71	/
2	VIDELO	49,00	39,22	88,22	248 725,01	1,94%
3	GESTE SCÉNIQUE	53,00	34,65	87,65	281 586,11	11,67%

OFFRES DE BASE + PSE :

Tableau 6bis : Le classement des offres de base + PSE recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60 I- Valeur technique + II- Prix	Note Prix prestations + PSE II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT) + PSE	Ecart avec le n°1 (en %)
1	AXILON AES	50,00	40,00	90,00	261 428,71	/
2	VIDELO	49,00	39,89	88,89	262 136,73	0,27%
3	GESTE SCÉNIQUE	53,00	34,36	87,36	304 354,11	13,87%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

AXILON AES

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

243 891,71 € HT.

Observations :

Nous proposons de négocier par courrier avec les entreprises 1 à 2 du classement les entreprises AXILON et VIDELO.

OFFRES DE BASE :

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60 I- Valeur technique + II- Prix	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	VIDELO	49,00	40,00	89,00	229 135,01	/
2	AXILON AES	50,00	36,34	88,34	239 026,71	4,19%

OFFRES DE BASE + PSE :

Tableau 6bis : Le classement des offres de base + PSE recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique /60 I- Valeur technique + II- Prix	Note Prix prestations + PSE II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT) + PSE	Ecart avec le n°1 (en %)
1	VIDELO	49,00	40,00	89,00	242 546,73	/
2	AXILON AES	50,00	37,81	87,81	256 863,71	5,46%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

VIDELO

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

229 135,01 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°13 du classement, l'entreprise VIDELO pour un montant de 229 135,01 € HT Hors PSE.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE



MAITRE D'OUVRAGE
Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC
Merjan Hessayier et Jos Verons Architectes Associés
13 rue du Canevas - 33 000 Bordeaux
05 56 53 13 06
bouliac@hessayier-verons.fr

BET TCE
ODETEC
4 Rue Monfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIER
Emcoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE
MTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	VOSE
0	04/02/2024		MHUV	MHUV	MHUV

Echelle :
Présentation
ACT

LOT 14 - TRIBUNES TELESCOPIQUES

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: 5

- Recevabilité des offres: 5

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):

BASE : 170 120,18€ HT

- Classement :

OFFRE PHASE 1

NOTE FINALE

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	HUGON	48,00	40,00	88,00	179 400,00	/
2	SAMIA DEVIANNE	44,00	38,84	82,84	184 750,00	2,90%
3	MASTER INDUSTRIE	42,00	36,71	78,71	195 489,47	8,23%
4	HUSSON	41,00	36,37	77,37	197 283,00	9,06%
5	BERTELSRL	37,00	32,24	69,24	222 613,00	19,41%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

HUGON

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

179 400,00 € HT.

Observations :

Nous proposons de négocier et de recevoir les entreprises 1 à 3 du classement.

OFFRE PHASE 2

PSE 1 Siège en remplacement des banquettes

PSE 2 Accoudoir en bois

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	HUGON	50,00	40,00	90,00	169 000,00	/
2	SAMIA DEVIANNE	44,00	37,56	81,56	180 000,00	6,11%
3	MASTER INDUSTRIE	40,00	37,36	77,36	180 937,65	6,60%

OFFRES DE BASE + PSE :

Tableau 6bis : Le classement des offres de base + PSE recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	HUGON	50,00	40,00	90,00	180 245,00	/
2	SAMIA DEVIANNE	44,00	38,15	82,15	189 000,00	4,63%
3	MASTER INDUSTRIE	40,00	37,73	77,73	191 087,65	5,67%

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

HUGON

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

169 000,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise K2 ENERGIE pour un montant de 169000 € HT.

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC

Marjan Hessamfar et Joe Verons Architectes Associés
13 rue du Cancera - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hessamfar-verons.fr

BET TCE

ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN

Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE

IMTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	WISE
0	04/02/2026		MHV	MHV	MHV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE



LOT 15 - REVETEMENTS DE SOLS BOIS

- Nombre d'entreprises ayant remis une offre: **2**

- Recevabilité des offres: **1**

- Estimation MOE (valeur janvier 2025):

BASE : **38 234,33€ HT**

- Classement :

OFFRE PHASE 1

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE



NOTE FINALE

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	Harlequin	29,00	40,00	69,00	38 314,30	/
2	MEDI					

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

Harlequin

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

38 314,30 € HT.

Observations :

Nous proposons de négocier avec la n°1 du classement, l'entreprise HARLEQUIN pour un montant de 38 314,3 € HT.

OFFRE PHASE 2

Tableau 6 : Le classement des offres de base recevables et économiquement les plus avantageuses s'établit comme suit :

Rang	Entreprise ou groupement	Note valeur technique I- Valeur technique /60	Note Prix prestations II- Prix /40	Note finale /100 I- Valeur technique + II- Prix	Rappel des montants (en € HT)	Ecart avec le n°1 (en %)
1	Harlequin	29,00	40,00	69,00	36 400,00	/

Nous proposons de retenir l'offre de l'entreprise :

Harlequin

comme économiquement la plus avantageuse, pour un montant de :

36 400,00 € HT.

Observations :

Nous proposons d'attribuer le lot au n°1 du classement, l'entreprise HARLEQUIN pour un montant de 36 400 € HT.

MAITRE D'OUVRAGE

Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC

Marjan Hessamfar et Joe Verons Architectes Associés
13 rue du Cancera - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hessamfar-verons.fr

BET TCE

ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN

Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE

MTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	WISE
0	04/02/2026		MHV	MHV	MHV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OFFRES

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le



ID : 033-213300650-20260302-DM_20260307-DE

LOT	DESIGNATION DES LOTS	ESTIMATIF MOE (€HT)	PHASE 1		PHASE 2	
			Entreprise ou Groupement INVITE A NEGOCIER	ESTIMATIF ENTREPRISE (€HT)	Entreprise ou Groupement	ESTIMATIF ENTREPRISE (€HT)
VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS						
1	VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	284 102,60 €	1 ETR 2 CMR 3 CAP TP	294 454,64 €	ETR	264 098,14 €
CLOS - COUVERT						
2	Structure Gros-Cœuvre	702 677,15 €	1 SOPRECO	680 000,00 €	Sopreco	650 000,00 €
3	Charpente bois	361 607,40 €	1 JULIEN LAVOINE	330 000,00 €	Julien Lavoine	335 000,00 €
4	Couverture - étanchéité - zinguerie	246 104,37 €	1 CDS	278 429,00 €	CDS	288 059,10 €
5	Façades - Menuiseries extérieures - Serrurerie	158 595,51 €	1 CRM	230 850,00 €	GF3M	202 659,00 €
SECOND OEUVRE						
6	Menuiserie intérieure - Mobilier - Signalétique	155 188,23 €	1Atelier bois Sud - Ouest	198 480,26 €	Atelier Bois Sud Ouest	190 000,00 €
7	Cloisonnement - Doublage - Plâtrerie - Plafond	172 661,85 €	1EGE CONCEPT	175 000,00 €	EGE CONCEPT	175 000,00 €
8	Revêtements de sols - Revêtements muraux	48 296,98 €	VINET	41 250,13 €	VINET	41 250,13 €
9	Peinture	39 436,44 €	1 LARREY AND CO	49 452,00 €	Larrey and Co	46 000,00 €
LOTS TECHNIQUES						
10	Chauffage - ventilation - climatisation - plomberie - sanitaire	377 993,88 €	1 AGTHERM	377 000,82 €	K2 Energie	378 113,16 €
11	Electricité CFO - CFA	141 969,96 €	PASTORINO	103 000,00 €	Pastorino & Fils	103 000,00 €
12	Photovoltaïque	32 000,00 €	SERE	17 862,53 €	SERE	17 862,53 €
13	Equipement scénique	241 314,42 €	1 AXILON AES	243 891,71 €	Videlio	229 135,01 €
14	Tribune télescopique	170 120,18 €	1 HUGON	179 400,00 €	Hugon	169 000,00 €
15	Revêtement de sols bois	38 234,33 €	1 HARLEQUIN	38 314,30 €	Harlequin	36 400,00 €
TOTAL TRAVAUX hors VRD (€HT)		2 886 200,70 €		2 942 930,75 €		2 861 478,93 €
TOTAL TRAVAUX HORS PSE (€HT)		3 170 303,30 €		3 237 385,39 €		3 125 577,07 €
TVA		634 060,66 €		647 477,08 €		625 115,41 €
TOTAL TRAVAUX (€TTC)		3 804 363,96 €		3 884 862,47 €		3 750 692,48 €
TOTAL TRAVAUX HORS PSE (€HT) en valeur novembre 2025		3 201 525,98 €				
DIFFERENCE MOE valeur (€HT)				35 859,41 €		-75 948,91 €
1	PSE 1 Cheminement piéton vers château	3 671,50 €				3 386,04 €
1	PSE 2 Réfection voirie services techniques	12 195,00 €				7 991,50 €
2	PSE 1 Chape quartzée rapportée sur dalle					11 292,00 €
3	PSE 1 Bardage Claire voie 45x45mm				OU	50 540,17 €
3	PSE2 Bardage Claire voie 22x68mm					36 966,36 €
12	PSE 1 Panneaux Photovoltaïques complémentaires (3	32 000,00 €				14 107,81 €
13	PSE 1 Motorisation Patiences Gril technique Avant de	5 360,10 €				3 045,00 €
13	PSE 2 Motorisation Patiences Gril technique Fond de	5 360,10 €				3 045,00 €
13	PSE 3 Limiteur Enregistreur Afficheur à la norme NF	6 089,83 €				4 526,52 €
13	PSE 4 Stock de tapis de danse	3 025,70 €				2 795,20 €
14	PSE 1 Siège en remplacement des banquettes					8 370,00 €
14	PSE2 Acoudoir en bois					2 875,00 €
TOTAL TOUTES PSE (€HT)		67 702,23 €				111 974,24 €
TOTAL TRAVAUX TOUTES PSE COMPRISES (€HT)		3 269 228,21 €				3 237 551,31 €
DIFFERENCE TOTAL TRAVAUX (€HT) en valeur novembre 2025 - TOTAL TRAVAUX TOUTES PSE COMPRISES(€HT)						-31 676,90 €

MAITRE D'OUVRAGE
Ville de Bouliac
20 Place Camille Hostein
33 270 Bouliac

ARCHITECTES - ECONOMISTE - OPC
Marjan HESSAMFAR et Joe VERONS Architectes Associés
13 rue du Cancera - 33 000 Bordeaux
05 56 13 11 06
bouliac@hessamfar-verons.fr

BET TCE
ODETEC
4 Rue Montfaucon - 33 800 Bordeaux
05 35 54 57 06

ACOUSTICIEN
Emacoustic
6bis Rue Claude Taffanel - 33 800 Bordeaux
05 56 85 96 89

BET EQUIPEMENT SCENOGRAPHE
MTCE Consulting
11 rue Edgar Poe - 86 240 Fontaine le Comte
05 49 00 10 76

Reconstruction de la salle des fêtes de Bouliac

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	ETABLI	VERIFIE	VISE
0	04/02/2026		MHV	MHV	MHV

ECHELLE :

Présentation
ACT

ACT



2026-03-08

**ENEDIS : REGULARISATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE
 POUR LE RESEAU D'ELECTRICITE
 DU LOTISSEMENT COMMUNAL LE HAMEAU LUBER CHAPERON**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la municipalité a signé le 29 octobre 2021 une convention de servitudes pour le passage des réseaux d'électricité alimentant les divers lots du lotissement communal Le Hameau Lubér Chaperon.

Il y a lieu de régulariser ce document entre Enedis et la commune pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes AD 868 et AD 881 appartenant à notre commune moyennant une indemnité de 10 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous les autres documents nécessaires à l'opération.

Vote Pour 26 Abstention 0 Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA



MAIRIE DE BOULIAC



2026-03-09

BUDGET COMMUNAL : REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS REALISES A TORT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que des écritures comptables liés à des amortissements ont été constatées à tort sur l'année passée.

Pour se faire, il y a lieu de régulariser la situation par les écritures suivantes :

Dépenses d'investissement compte 28128 : 1 339.91 € dont :

Brique pilée puit Vettiner pour 436.56 €

Arbres rue du bourg et Malus pour 110.29 €

Arbustes rue du Bourg et malus pour 311.35 €

Piquets pin rond quai de la Souy pour 220.86 €

Piquets ronds rue du Bourg pour 201.95 €

Plantes pour 118.90 €

Recettes d'investissement compte 458 : 1 339.91 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve cette régularisation d'amortissements.

Vote

Pour 26

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA





2026-03-10

**OUVERTURE DOMINICALE EXCEPTIONNELLE MAGASIN
DECATHLON : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL AVANT DECISION
PREFECTORALE**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DEUX MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : 19 février 2026

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Cyril ARAGONES - Christine BERAUD - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - Lucas DASSEUX François D'AUZAC - Laurine DUMAS - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre-Armel NGASSEU NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Sandrine PAULUS - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Richard SCHMIDT.

Pouvoirs donnés :

Natalie BLATEAU-GAUZERE à Bernadette FAUGERE

Sonia SANCHEZ à Anita BONNIN

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Suffrages exprimés : 26

Secrétaire de séance : Laurence ROQUE

Monsieur le Maire explique que la ville de Bouliac est saisie par la Préfecture de la Gironde sur la demande d'ouverture exceptionnelle du magasin Décathlon Bouliac pour le dimanche 29 mars 2026.

En effet, Décathlon sollicite une dérogation au repos dominical sans ouverture au public dans le but de procéder au réaménagement complet du magasin en respectant toutes les règles de sécurité et d'assurer un sens de circulation conforme à la nouvelle implantation du magasin. Le magasin fermera ses portes le samedi 28 mars 2026 à 19h00 dans sa configuration actuelle. L'ouverture au public dans sa nouvelle configuration est prévue le lundi 30 mars 2026 à 9h30.

Le travail de ce dimanche repose sur le volontariat des collaborateurs. Ils bénéficieront notamment d'une majoration de salaire égale à 100 % des heures effectuées, un jour de repos compensateur à prendre dans la semaine qui suit le travail du dimanche.

Conformément à l'article L. 3132-21 du code du travail, la préfecture demande l'avis du conseil municipal quant à cette demande de dérogation au repos dominical.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette demande de dérogation d'ouverture dominicale du magasin Décathlon de Bouliac.

Vote

Pour 26

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA

